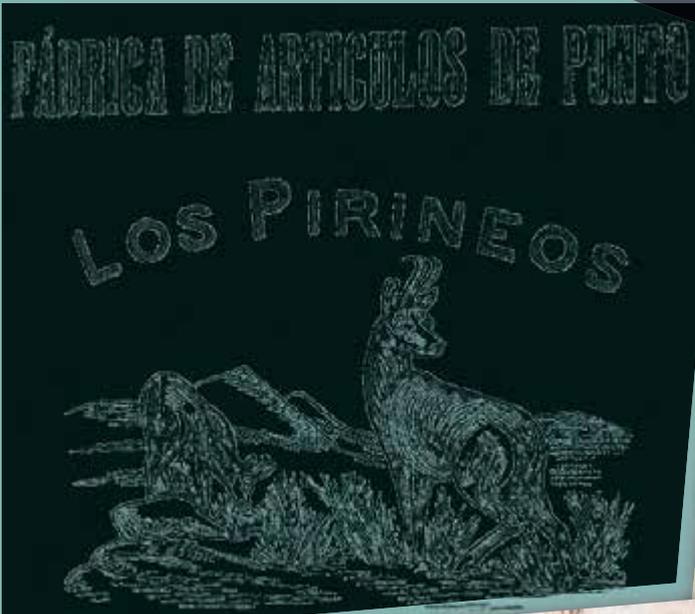


Sur les routes

Les migrations dans les Hautes-Pyrénées (XIX^e-XX^e siècles)

Documents
pour la classe
N°10 - Mars 2016

Jean-Michel Pondebat
Patrice Isac



PREFECTURE
DES HAUTES-PYRÉNÉES

SERVICE DES RÉFUGIÉS FRANÇAIS

N° d'ordre 63

NOM : *Secula*, *compiègne*

Prénoms : *Sophie et Rose*

Né le *27/8/1905* à *Krautergersheim*

Nationalité *française*

Célibataire : Marié ? *oui* Veuf ? Divorcé ?

Nombre total d'enfants vivants : *7*

Nombre total d'enfants mineurs à charge : - de 15 ans *6*, - de 13 ans *1*

Domicile au moment de l'évacuation : *Fegersheim*

Domicile actuel : *Camp de la Hanche (Barles)*

Date d'arrivée : *9/1/1941*

Date de départ : *Krautergersheim 24-10-43*

Krautergersheim B.R.H.

Profession : *commerçant*

Nationalité : *française*

Mode d'acquisition de cette nationalité : *naissance*

Situation de famille : *célibataire*

T. S. V. P.

Carte d'identité

Portrait photo

Carte
VALABLE
du 10/10/40
au 10/10/44

Délivrée par M. le Préfet
Le *10/10/40*

Le Préfet

P.G. P.D.

Nom : *Cheng*

Prénoms : *Kia Fe*

Né le *8/1/1905*

à *Krautergersheim*

de *Krautergersheim*

né à

et de

née à

Profession : *Marchand*

Nationalité : *française*

Mode d'acquisition de cette nationalité : *naissance*

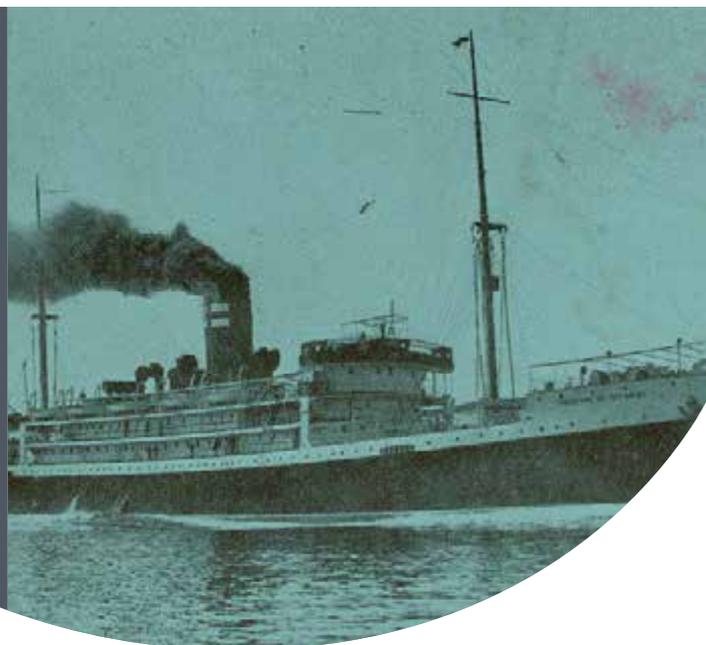
Situation de famille : *célibataire*

François Giustiniani

Directeur des Archives
départementales

Jean-Michel Pondebat,

Professeur chargé de
mission auprès des Archives
départementales des
Hautes-Pyrénées



En 2010, le Service éducatif des Archives départementales publiait, par l'intermédiaire de ses enseignants, Flavie Garnier et Jean-Michel Pondebat, un dossier pédagogique consacré à l'immigration dans les Hautes-Pyrénées aux XIX^e et XX^e siècles.

Depuis 2014, les choix en matière d'élaboration de supports pédagogiques sont axés sur la construction de l'élève à la citoyenneté. Dans ce cadre, un dossier relatif à l'environnement de l'enfant est rédigé et proposé au cours de l'année scolaire 2014-2015.

En droite ligne de cette politique éditoriale, plusieurs éléments nous ont décidés à enrichir le dossier déjà existant sur l'immigration en introduisant de nouvelles sources et en élargissant le propos à la question de l'émigration haut-pyréenne.

Le premier d'entre eux est de nature historique : espace d'immigration, les Hautes-Pyrénées ont également été une importante terre d'émigration. Au cours du XIX^e siècle, de nombreux villages du département ont en effet été vidés d'une partie de leurs populations en partance pour le Nouveau Monde.

Le deuxième de ces éléments est lié au versement des dossiers d'étrangers par les services de la préfecture (1214 W). Instaurés en 1917, ces dossiers individuels constituent une source incontournable pour appréhender l'histoire de l'immigration. Ils permettent notamment de retracer le parcours de certains d'entre eux et d'illustrer les grands courants migratoires du XX^e siècle dans le département, et plus largement en France.

Quant au dernier facteur, celui-ci est indéniablement lié à l'actualité récente : les attentats survenus en 2015 nous ont confortés dans nos orientations en terme de publications pédagogiques : en nous appuyant sur les archives disponibles en lien avec des thématiques précises (environnement de l'élève, phénomènes migratoires, laïcité, justice...), notre patrimoine doit en effet non seulement permettre à un enseignant d'enrichir son cours ou son propos mais surtout participer à l'éducation citoyenne de l'élève.

**Les Hautes-Pyrénées,
terre d'émigration...**

Très tôt, les Hautes-Pyrénées et, avant elles, le comté de Bigorre, sont devenues une terre de migrations, et en premier lieu, d'émigration. Loin alors d'être une frontière, la chaîne pyrénéenne est franchie en masse par des Bigourdans qui se rendent en particulier aux XVI^e et XVII^e siècles, en Espagne, de manière le plus souvent temporaire.

La découverte du Nouveau Monde et la perspective de nouvelles opportunités poussent ensuite les Bigourdans puis les Haut-Pyrénéens vers des terres plus lointaines : au cours du XVIII^e siècle, ces derniers, des ruraux principalement, se rendent alors à Bordeaux, première étape d'un exode vers les îles de Saint-Domingue, de la Martinique ou de la Guadeloupe. Au siècle suivant, ce phénomène de départs s'amplifie au point que les Hautes-Pyrénées se classe

au deuxième rang pour le nombre d'émigrants (derrière le département des Basses-Pyrénées) : entre 1832 et 1913, on estime qu'au moins à 25000 personnes quittent le département pour l'Amérique (Argentine, Louisiane) et l'Afrique du Nord (Algérie). De véritables réseaux d'émigration se mettent en place, les migrants ne coupant jamais complètement les liens avec leurs lieux d'origine.

Les conséquences démographiques de ces mouvements sont alors graves pour le département provoquant un véritable déficit de population, source de véritables saignées dans certains villages. C'est dans ce contexte que devient dès lors nécessaire, l'arrivée d'une population extérieure.

... et terre d'accueil

A compter du dernier tiers du XIX^e siècle, l'arrivée de populations étran-

gères compense partiellement les départs des Haut-Pyrénéens. Ce sont encore elles, en particulier les Espagnols, qui combleront le déficit de main d'œuvre dans les usines et sur les grands chantiers d'aménagement hydroélectrique durant la Première Guerre mondiale alors que les ouvriers français sont mobilisés au front. Et ce sont toujours ces immigrés qui participeront à la Reconstruction du pays au lendemain du second conflit mondial.

En raison de sa situation géographique, le département des Hautes-Pyrénées est également un lieu d'accueil pour les réfugiés : réfugiés espagnols durant la guerre civile, réfugiés du nord de la France et de Belgique durant les deux conflits mondiaux, réfugiés politiques victimes de la montée du nazisme en Allemagne ou du fascisme en Italie, rapatriés d'Algérie après 1962...

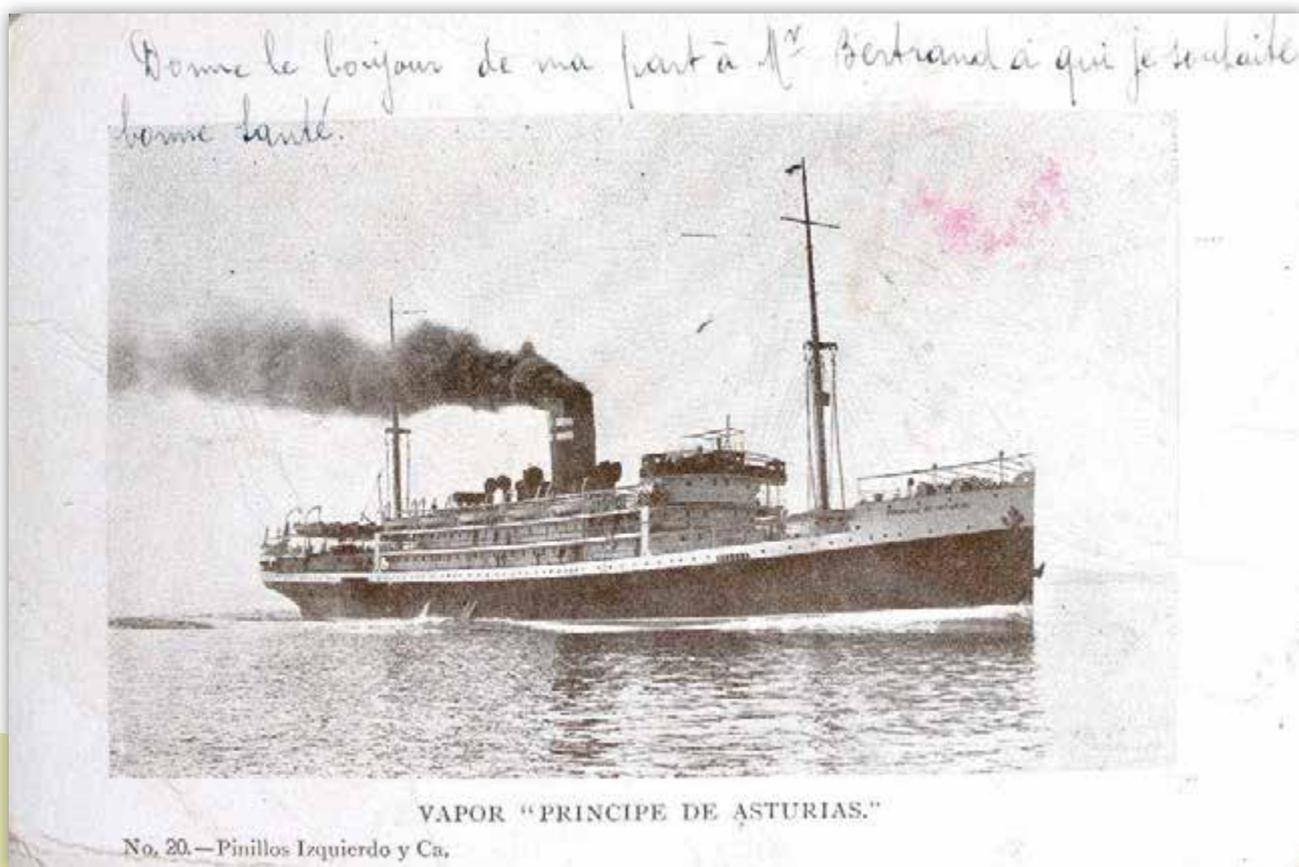
Au regard des sources disponibles, l'im-

migration en Hautes-Pyrénées est rythmée par trois périodes : celle du XIX^e siècle liée au développement industriel du département et aux activités découlant de la Première Guerre mondiale, celle des années 1930 à 1940 marquées par l'afflux de nombreux réfugiés et celle des « Trente Glorieuses » liée une fois de plus au fort développement économique régional et national. Ce phénomène migratoire dans le département se ralentit toutefois au cours des années 1970 et s'affirme par son

ancienneté : en 1999, près d'un immigré sur deux résidant dans les Hautes-Pyrénées est en effet arrivé en France avant 1970, 57 % ayant même acquis la nationalité française.

Les documents présentés dans ce dossier pédagogique, échantillon de pièces sur les migrations conservées par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées, ont donc pour but d'illustrer ce thème ancien dans notre département et pourtant si actuel. Les enseignants sou-

haitant travailler sur cette thématique, sont donc encouragés à se rapprocher du Service éducatif des Archives départementales afin de construire ensemble des séances de travail...



*Carte postale adressée par Louis Azum, émigré en Argentine, à son fils Fernand (1915)
ADHP, 167 J (fonds Agasse)*

Le service éducatif des Archives départementales des Hautes-Pyrénées

Fondé sur un partenariat entre les services d'archives des collectivités et l'Education nationale, le service éducatif a pour missions principales :

- de faire découvrir, par l'accueil de classe, la visite du bâtiment des Archives départementales ou la mise en place d'ateliers, aux élèves des écoles, collèges et lycées du département les richesses archivistiques et patrimoniales locales qui les entourent ;
- d'utiliser au travers de dossiers et d'ateliers pédagogiques ou de manière plus ponctuelle, les documents d'archives dans les cours d'histoire-géographie, d'art, de lettres, de technologie.

Les enseignants souhaitant bénéficier de l'offre pédagogiques du service ou désirant mettre en place des supports spécifiques sont vivement encouragés à contacter les Archives départementales.

Ils trouveront à ce titre, sur le site des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, les supports, dossiers pédagogiques et ateliers, déjà disponibles (www.archivesenligne65.fr, rubrique « action culturelle »).



SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÉES

5, rue des Ursulines
BP 1343
65013 Tarbes cedex
Standard : 05.62.56.76.19
Courriel : archives-se@ha-py.fr
Site internet : www.archivesenligne65.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi).



Sommaire

1^{ère} partie :

L'émigration des Haut-Pyrénéens.....	P. 7
Bien préparer son départ	
La délivrance des passeports	P. 8
Un départ pour les colonies soumis à avis	P. 9
L'émigration, un enjeu économique	P. 10
Les mirages de l'émigration	P. 11
Des conditions de vie parfois difficiles	P. 11
La protection des candidats à l'émigration	P. 14
Entre ici et ailleurs.....	P. 16
Les conséquences démographiques de l'émigration.....	P. 16
La situation d'émigrés haut-pyrénéens : un exemple sud-américain	P. 17
Les liens entre un émigré et sa famille restée dans les Hautes-Pyrénées.....	P. 18

2^e partie :

Les Hautes-Pyrénées, terre d'immigration	P. 19
L'immigration de la fin du XIX ^e siècle au début du XX ^e siècle	
Le recensement des étrangers.....	P. 20
Devenir français	P. 22
L'immigration des années 1930 et 1940	
Crise économique et immigration	P. 23
Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés	P. 29
L'immigration durant les Trente Glorieuses	
Décolonisation et accueil des rapatriés... ..	P. 36
D'étranger à Français	P. 37
Immigration et regroupement familial... ..	P. 38
Retracer le parcours d'immigrés : les dossiers individuels d'étrangers.....	P. 39
Quelques définitions	P. 41
Bibliographie	P. 42

Première partie

L'émigration des Haut-Pyrénéens



La nom... mi à Pau
B.P. le 12 Août 1868, pour M. Jean, et M. Carlot, Mare
hôtesse, Café Richelieu Rue des Poursuis à Barbez, a
l'honneur de solliciter de votre bienveillance un
passport pour lui permettre de se rendre à St. Sébastien
(Espagne) par voie de Chemin de fer, où je suis appelé
par mes affaires commerciales, en passant par
Barbonne et Hendaye.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage
de mon profond respect.

Marguerite Lacaze

Vu par nous Commissaire de Police
de la Ville de Barbez pour avis favorable après
nous être assuré de l'exactitude de l'état civil et
de la nationalité dudit ~~elle~~ de requérant la
Petitionnaire

Barbez, le 10 juillet 1916.
Le Commissaire de Barbez,



Jenny

Signalement -
- m -
1 m 60
cheveux et sourcils noirs
teint - châtaux
nez - moyen
oreille - inf -
œil - mat.
particularités:
néant

Bien préparer son départ

La délivrance des passeports

N ^o	Nom et Domicile	Domicile	Date de délivrance ou pour pour	Destination
11	Evreux, Anne jeune	Arlet	16 Décembre	Restituer
12	Montesat, Marianne	Restituer	17	La 1 ^{re} colonie
13	Cayot, Charles	Carabolite	18	Hautes pyres
14	Mittlet, Jean Marie	Carabolite	20	Hautes pyres
15	Labat, Jean Marie	Carabolite	21	Hautes pyres
16	Dubois, Jean	Navailles	23	Hautes pyres
17	Dubois, Charles	Carabolite	24	Restituer
18	Laport, Marie	Navailles	22	La 1 ^{re} colonie
19	Janus, Anne	Carabolite	25	La 1 ^{re} colonie
20	Baget, Louis	Arlet	23	Hautes pyres
21	L'Hôte, Marie	Arlet	24	Hautes pyres
22	Doté, Jean Baptiste	Carabolite	24	Hautes pyres
23	Salanque, Marie, Jean, Louis	Carabolite	25	Restituer
24	Bonnet, Jean	Carabolite	30	Hautes pyres
25	Loupé, Marie, Anne	Carabolite	31	Restituer
26	Fontan, Charles	Carabolite	31	Restituer
27	Louis, Dominique	Arlet	31	La 1 ^{re} colonie
Année 1873				
1	Laport, Charles, Jean, Marie	Arlet	1 ^{er} Janvier 1873	La 1 ^{re} colonie
2	Janus, Jean Marie	Carabolite	6	Restituer
3	Labat, Jean Marie	Carabolite	7	Restituer
4	Mittlet, Dominique	Arlet	7	Restituer
5	Labat, Jean	Arlet	7	Restituer
6	Labat, Marie, Philippe	Arlet	7	La 1 ^{re} colonie
7	Labat, Jean Marie, Charles	Arlet	7	Hautes pyres
8	Labat, Jean	Carabolite	21	Restituer
9	Labat, Jean, Marie, Anne	Carabolite	21	Restituer
10	Labat, Jean, Dominique	Carabolite	21	Restituer
11	Janus, Jean	Arlet	21	Restituer
12	Cayot, Marianne	Carabolite	24	Hautes pyres

Source : ADHP, 4 M 289.

Nature du document : registre.

Date : 1872-1873.

Description : tableau récapitulatif des délivrances de passeports établi par le préfet des Hautes-Pyrénées entre la fin de l'année 1872 et le début de l'année 1873, cette liste nominative indique le lieu de résidence et la destination des personnes désirant émigrer.

Analyse : dans les années qui suivent la défaite de 1870 et le début de la III^e République, la France est confrontée à une crise économique qui frappe une population en augmentation. Celle-ci est liée à la baisse de la mortalité et à la transition démographique qui entraîne un fort accroissement naturel. Cependant le travail manque et les plus démunis, les cadets des familles nombreuses n'hésitent pas à tenter l'aventure dans le Nouveau Monde. C'est dans ce contexte qu'il faut appréhender ce document qui recense les candidats au départ et la mise en place de véritables réseaux d'émigration.

Pistes de travail en classe : la transition démographique, les transformations du monde rural amenées par la Révolution industrielle, le développement des transports, la mise en valeur des terres du Nouveau Monde, les migrations au XIX^e siècle, les migrations internationales.

Bien préparer son départ

Un départ pour les colonies soumis à avis

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES
BUREAU CENTRAL DES COLONIES
BUREAU CENTRAL DES COLONIES
BUREAU CENTRAL DES COLONIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
BULLETIN INDIVIDUEL

Noms et prénoms : *Louis Lecomte*

Lieu et date de naissance : *Compan le 20 Mars 1818*

État civil et position de famille (célibataire, marié, veuf et dans ces deux derniers cas, nombre et âge des enfants) : *Marié sans enfant*

Domicile actuel : *Compan*

Fortune (spécifier le revenu ou le gain annuel pour le candidat) : *1200*

Profession : *et a jamais eu de fortune personnelle
il a été employé pendant son enfance
dans un atelier de tissage
dans un atelier de tissage*

Détail des services rendus :
dans l'administration civile : *à l'administration*
dans l'armée : *3*

Remarques : *Personne à recommander pour son caractère et son intelligence*

Paris - Imprimerie 1854, 1860 - Taille 24.

Source : ADHP, 6 M 177.

Nature du document : bulletin individuel de renseignements.

Date : deuxième moitié du XIX^e siècle.

Description : instaurée par le Ministère de la Marine et des Colonies, cette fiche compile les renseignements sur les Haut-Pyrénéens candidats au départ pour les colonies.

Analyse : le Ministère de la Marine et des Colonies fait remplir cette fiche de renseignements par tous les candidats à l'émigration afin de donner un avis favorable ou défavorable pour chaque individu. Il s'agit ici de contrôler l'installation aux colonies et d'effectuer une sélection des colons.

Pistes de travail en classe : les colonies et leur peuplement, le rôle de l'Etat dans l'encadrement de la colonisation et dans la mise en valeur des terres à exploiter, les migrations au XIX^e siècle, les migrations internationales.

Culte religieux : *Catholique de l'école*

Éducation : *à l'école*

Si le candidat a déjà résidé aux colonies, indiquer pendant combien de temps et dans quelle position : *à*

Construction et aptes : *travaux de construction*

Tenue : *Propre*

Conduite privée et publique : *à l'école et à la maison*

Observations générales : *Le futur colon sera un bon ouvrier pour son âge
son caractère est très agréable pour
son travail et son intelligence pour*

A *Compan*, le 20 Mars 1861
Le Maire de l'arrondissement
Louis Lecomte

Bien préparer son départ

L'émigration, un enjeu économique

AGENCE GÉNÉRALE D'ÉMIGRATION POUR TOUTES DESTINATIONS,
Autorisée par le gouvernement.

OSCAR DE LAGOANÈRE, ARMATEUR, AGENT DE 1^{re} CLASSE.
Bordeaux, 43, quai Bourgoigne.

LIGNE DE BORDEAUX A LA PLATA (SERVICE MENSUEL)

MONTEVIDEO BUENOS-AYRES	MONTEVIDEO BUENOS-AYRES
NAVIRES : AUFFRÉDY. GUIPUZGANO. VILLE-DE-SAINT-LO. SAINTE-GERMAINE.	53, 54, 55, 56 départs 28 février. 15 mars. 31 mars. 15 avril.

S'adresser, pour traiter, à M. OSCAR DE LAGOANÈRE, armateur, directeur de la Ligne.

Le *Bordelais*, remorqué de Bordeaux jusqu'à la mer, est sorti, le 10 courant, avec 48 passagers embarqués à Bordeaux. (5)

USINE A GAZ DE TARBES.

COKE,	1 fr. 50 c. l'hectolitre, pris à l'usine.	—	—	—	—
—	60	—	—	—	—
COKE menu poussier,	50	—	—	—	—
—	60	—	—	—	—

— rendu à domicile.
— pris à l'usine.
— rendu à domicile. (117)

AGENCE GÉNÉRALE D'ÉMIGRATION,
Autorisée par le gouvernement.

Eugène DEPAS, directeur, quai Louis XVIII, n° 14, Bordeaux.

LIGNE MENSUELLE
de
BORDEAUX
A LA PLATA
(Montevideo et B.-Ayres).

DÉPARTS RÉGULIERS
pour
toutes autres destinations
D'OUTRE-MER.

S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements : à Marsellan, à M. FRÉCHOU, agent général, qui se trouve à Tarbes, tous les marchés, chez Dufflau-Souyaux, rue de l'Orient.
M. DEPAS prévient sa nombreuse clientèle qu'immédiatement après la levée du blocus à la *Nouvelle-Orléans*, des départs mensuels recommenceront comme autrefois. (128)

Source : ADHP, 1 JB 58.

Nature du document : périodique.

Date : 25 février 1862.

Description : encart publicitaire de l'Agence générale d'émigration pour toutes destinations inséré dans *l'Ère Impériale* annonçant des départs réguliers depuis Bordeaux jusqu'en Amérique du Sud.

Analyse : la Révolution industrielle amène l'essor du transport maritime, facilitant les déplacements et donc l'émigration de ceux voulant tenter leur chance dans le Nouveau Monde. La publicité annonce ici les prochains départs depuis Bordeaux. À partir du mois de février 1862, il s'agit en effet des 54^e, 55^e et 56^e voyages organisés ! On constate dès lors l'importance du nombre de migrants qui profitent des nouveaux moyens de transports (navires à vapeur, navires à coques d'acier...) et qui génèrent une forte activité économique autour du transport maritime.

Pistes de travail en classe : la Révolution industrielle, le développement des moyens de transports, le développement des lignes maritimes, les migrations au XIX^e siècle, les migrations internationales, les débuts de la publicité.

Les mirages de l'émigration

Des conditions de vie parfois difficiles

Source : ADHP, 6 M 177.

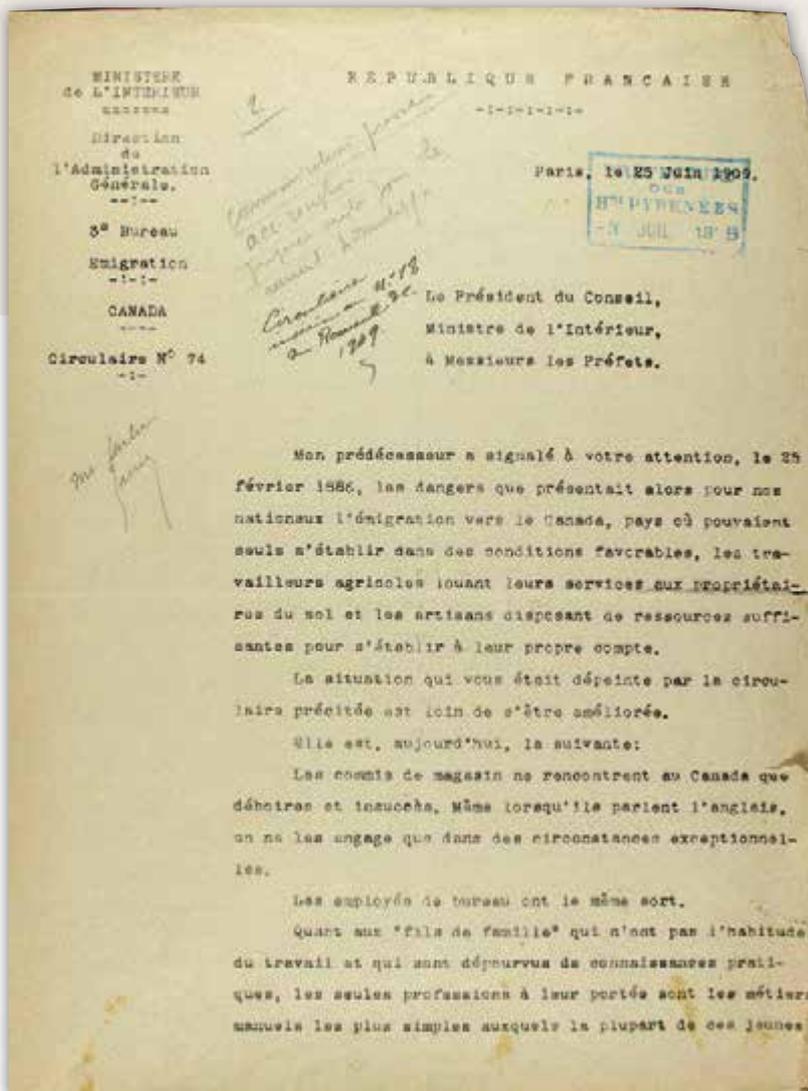
Nature du document : correspondance.

Date : 25 juin 1909.

Description : par cette lettre adressée aux préfets, le Président du Conseil insiste sur les conditions de vie et de travail difficiles pour tous ceux qui veulent s'établir au Canada.

Analyse : le Canada est une terre d'immigration. Cependant, pour tout travailleur venant s'installer dans ce pays neuf, les conditions de vie liées au climat, au mauvais état des routes et au contexte de l'emploi sont difficiles : le travail manque, les méthodes de travail diffèrent beaucoup de celles pratiquées en France et la langue est souvent une barrière qui rend plus difficile encore l'intégration. Seuls ceux qui ont de l'argent au départ ou qui exercent un métier spécialisé (artisans) semblent rencontrer une situation plus favorable.

Pistes de travail en classe : les migrations au XIX^e siècle, les migrations internationales, les difficiles conditions de vie et de travail pour une main d'œuvre souvent inexpérimentée, le sort des migrants hier et aujourd'hui, l'intégration.



gens n'ont pas le courage de recourir.

Par contre, quelques ouvriers, - en dehors des terrassiers et manœuvres des voies ferrées pour lesquels le Canada n'offre aucun débouché à l'heure présente, - ont refusé à trouver du travail, plus spécialement à Montréal, ville industrielle, où la connaissance de la langue française suffit pour contracter un engagement.

Dans les autres centres, l'ignorance de la langue anglaise est pour nos ouvriers une cause de difficultés. Au surplus, les conditions du travail, et l'outillage industriel étant au Dominion tout autres que dans notre pays, l'ouvrier même habile est souvent forcé d'y faire un nouvel apprentissage. D'ailleurs, s'il arrive exceptionnellement à se placer, il ne tarde pas à constater que si les salaires sont plus élevés au Canada, la vie matérielle y est plus coûteuse et, surtout, étant donné la rigueur du climat, plus difficile et plus rude que dans la mère-patrie.

C'est principalement pour les agriculteurs que le climat du Canada, extrêmement rigoureux parfois en hiver, est un ennemi redoutable.

De plus, les routes y font défaut, les communications sont difficiles dans beaucoup de régions. Aussi, ceux-là même qui ont obtenu la concession d'une bonne terre et dont la récolte a été satisfaisante ont-ils de la peine à vendre les produits de leur exploitation. Découragés, ils cèdent bientôt leur terre ou y languissent dans la misère.

Seuls, réussissent dans le Nord-Ouest canadien les

fermiers vigoureux et expérimentés qui possèdent une dizaine de mille francs et ont une famille pouvant les dispenser de recourir à la main-d'œuvre salariée.

Encore le succès de telles entreprises ne peut-il être obtenu qu'après nombre d'années de dur labeur.

En présence de cette situation, il me paraît urgent de prendre des mesures pour enrayer les progrès d'une propagande active qui est faite en ce moment en France pour recruter des émigrants à destination du Canada et qui pourrait avoir pour résultat de créer un courant d'émigration irréfutable parmi nos nationaux.

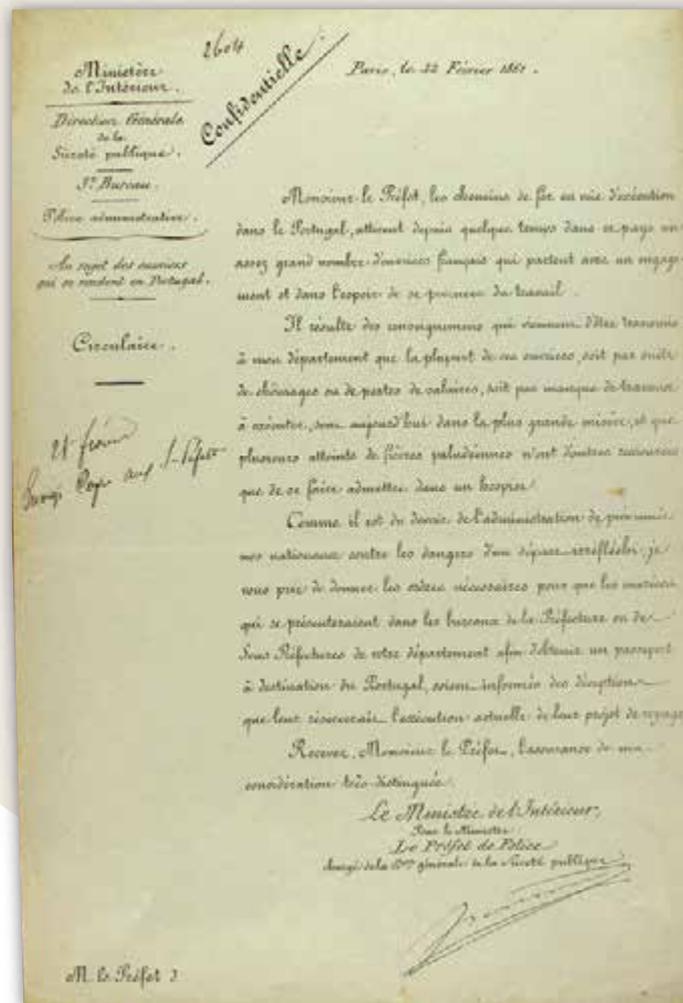
Je vous prie de vouloir bien, en conséquence, publier les renseignements qui précèdent dans le Recueil des actes administratifs de votre préfecture et inviter, en même temps, les divers fonctionnaires placés sous votre commandement, à s'employer, par voie de conseils, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, à détourner nos compatriotes de leurs projets inconsidérés d'établissement au Canada.

Vous aurez soin, enfin, de m'accuser réception de la présente circulaire.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur.

Les mirages de l'émigration

Des conditions de vie parfois difficiles



Source : ADHP, 6 M 177.

Nature du document : correspondance.

Date : 22 février 1861.

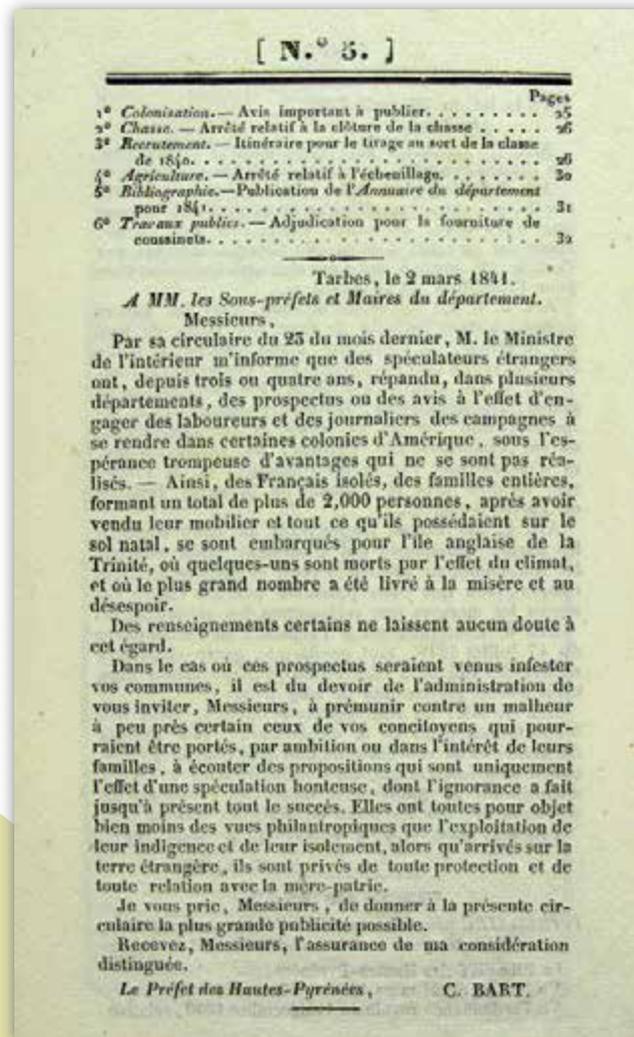
Description : par cette lettre adressée aux préfets, le Ministère de l'Intérieur rappelle de manière confidentielle la nécessité de veiller à prévenir les candidats au départ pour le Portugal, des mauvaises conditions de vie qui les attendent : chômage, perte de salaire, exposition aux maladies telles que le paludisme. . .

Analyse : les migrants, partis pour chercher du travail ou la fortune sont parfois confrontés à une dure réalité. La lettre confidentielle adressée aux préfets en février 1861 évoque le cas particulier du Portugal. Partis construire une ligne de chemin de fer, les migrants y sont victimes de maladies, de mauvaises conditions de travail, de chômage et plongent dans la misère la plus noire. Le préfet estime donc qu'il est urgent d'avertir les prochains migrants de la réalité qui les attend. Ce document aborde également une destination plus méconnue au regard des grands courants migratoires de cette période.

Pistes de travail en classe : les migrations du XIX^e siècle, les migrations internationales, la Révolution industrielle, les conditions de vie à l'étranger, les grands chantiers d'aménagement, le sort des migrants hier et aujourd'hui.

Les mirages de l'émigration

La protection des candidats à l'émigration



Source : ADHP, 6 M 175.

Nature du document : correspondance.

Date : 2 mars 1841.

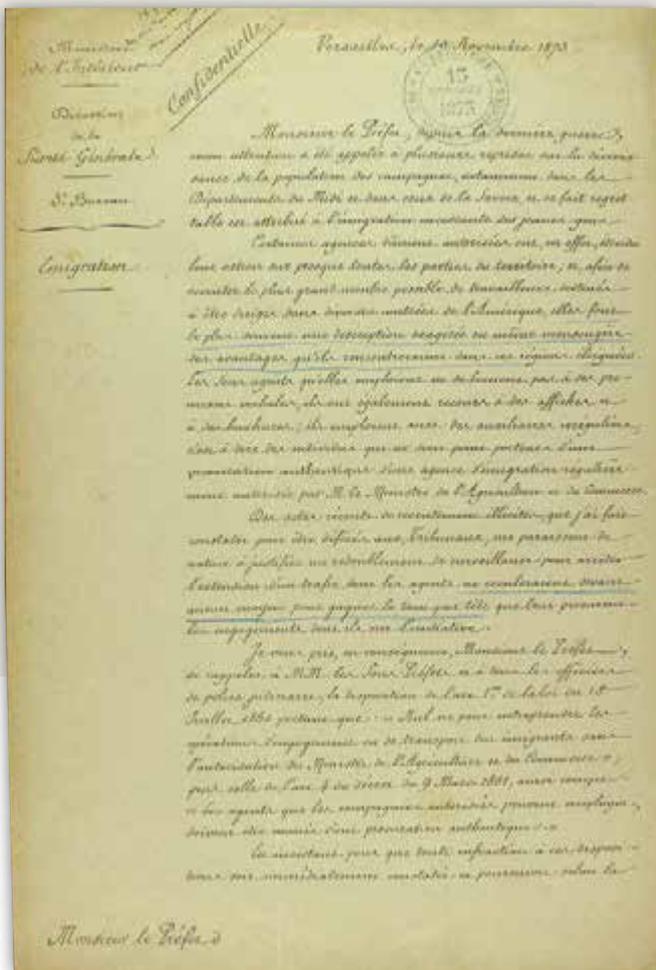
Description : par cette lettre, C. Bart, préfet des Hautes-Pyrénées, met en garde les sous-préfets et les maires du département contre la publicité, souvent mensongère, destinée à promouvoir la migration vers le Nouveau Monde.

Analyse : devant l'augmentation du nombre de prospectus et avis incitant les ouvriers agricoles à partir travailler dans les « colonies d'Amérique » et se révélant souvent mensongers et trompeurs, le préfet des Hautes-Pyrénées encourage les élus et les sous-préfets à avertir et à informer la population de cet état de fait et les invite à redoubler de vigilance.

Pistes de travail en classe : les migrations du XIX^e siècle, les migrations internationales, la révolution des transports, la transition démographique, les débuts de la publicité, le sort des migrants hier et aujourd'hui.

Les mirages de l'émigration

La protection des candidats à l'émigration



Source : ADHP, 6 M 175.

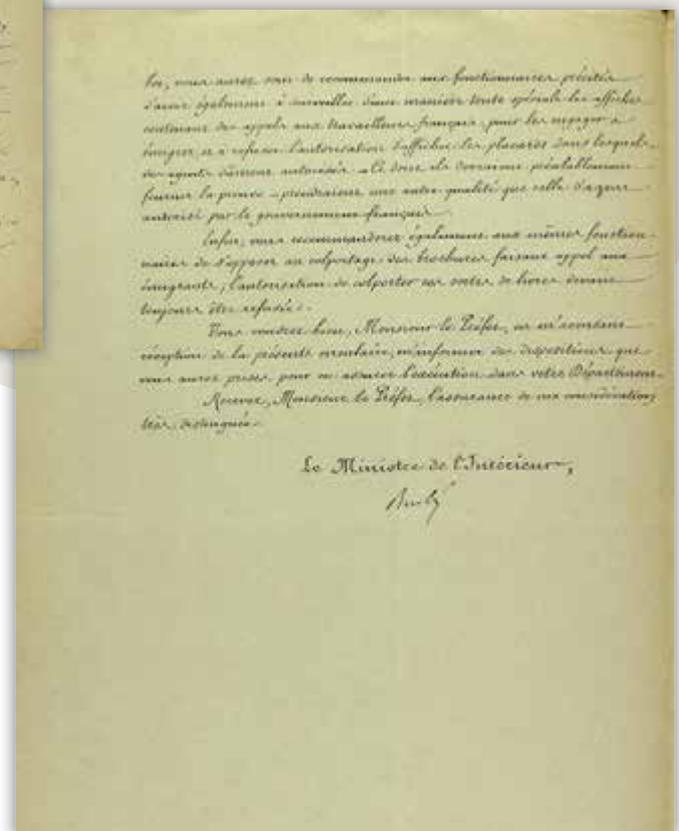
Nature du document : correspondance.

Date : 10 novembre 1873.

Description : par cette lettre, le Ministre de l'Intérieur demande aux préfets de surveiller les agences d'émigration et leur attitude vis-à-vis des candidats à l'émigration.

Analyse : en raison des mauvaises conditions économiques, on constate que dans les années 1870-1880, de nombreux Haut-Pyrénéens partent vers les Amériques. Ces migrants sont parfois victimes de trafiquants sans scrupule qui les trompent sur les véritables conditions de vie qui les attendent. Ces situations ne sont pas isolées et les préfets sont donc invités à redoubler de vigilance, en particulier vis-à-vis de certaines agences d'émigration qui « font le plus souvent une description exagérée ou même mensongère des avantages [que les émigrés] rencontreraient dans ces régions éloignées ».

Pistes de travail en classe : les migrations au XIX^e siècle, les migrations internationales, la révolution des transports, la transition démographique, les débuts de la publicité, le sort des migrants hier et aujourd'hui.



Entre ici et ailleurs

Les conséquences démographiques de l'émigration

Juillan, le 10 août 1861.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser
les explications que vous m'avez demandées
sur la cause de la diminution de la
population depuis le recensement de 1856.

On trouve ces causes, et à une
instabilité extraordinaire survenue en 1856, à la fin de l'année 1856 à l'émigration
en Afrique, en Amérique et dans les villes.
Le chiffre de la diminution 1590
est en partie de 50 à 40 qui peut être
attribué à la mortalité extraordinaire de 1856,
il reste environ 100 personnes qui ont quitté
les champs de champs, pour aller demander à
l'étranger ou dans les grandes villes un bien-être
qu'elles n'y trouvent pas toujours, et
cette émigration peut expliquer

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,

L'agriculture de ces contrées souffre.
De ces résultats sont les progrès à
appeler l'attention du Gouvernement sur une
question qui touche de près l'agriculture
et qui pourrait ne pas être toujours indifférente
à la tranquillité des grandes villes.

Très respectueusement,
Monsieur le Préfet,
L'assureur de mes sentiments les plus
respectueux

L. M... de Juillan

Source : ADHP, 6 M 34.

Nature du document : rapport.

Date : 10 août 1861.

Description : constatant une diminution significative de population entre les recensements de 1856 et 1861, le préfet lance une enquête auprès des maires du département afin de définir les causes de cette baisse démographique.

Analyse : à l'instar de cette réponse du maire de Juillan, les édiles municipaux expliquent que la première cause de cette diminution est liée à une forte émigration « en Afrique, en Amérique et dans les villes ». Cette pratique vide alors les communes de leurs habitants les plus jeunes « qui sont allés demander à l'étranger ou dans les grandes villes un bien-être qu'elles n'y trouvent pas toujours (...) ».

Pistes de travail en classe : les migrations au XIX^e siècle, mouvements de population et conséquences démographiques, l'exode rural.

Entre ici et ailleurs

La situation d'émigrés haut-pyrénéens : un exemple sud-américain

Je vous livre sous l'adresse au destinataire.

Ch. FORGUE.
Écrivain en droit.

73370 1855

AMÉRIQUE DU SUD.

Dans notre numéro de jeudi dernier, dit *L'Ére Impériale*, nous avons reproduit une note extraite d'un journal de Montevideo, le *Commercio del Plata*, du 4 mai dernier, par laquelle on faisait connaître la situation des colons pyrénéens que M. le docteur Brougues a transportés dans la province de Corrientes. Nous nous sommes empressés de fournir ces nouvelles dans l'intérêt de nos abonnés et des familles pyrénéennes qui attendaient ces nouvelles avec anxiété. On peut constater aujourd'hui que la grande œuvre humanitaire, l'émigration du paupérisme agricole par la colonisation dans les provinces de la Plata, œuvre entreprise et dirigée avec conviction et résolution par M. Brougues, s'exécute dans les meilleures conditions possibles. La réception faite aux colons par la population et le gouvernement de Corrientes a été des plus sympathiques; non seulement ce dernier a exécuté scrupuleusement la stipulation du contrat, mais pourvoit tous les jours, libéralement, à tous les besoins des colons. Ces dispositions bienveillantes du gouvernement ont provoqué de la part des colons la lettre de remerciements et la réponse du gouverneur, que nous avons insérées dans un de nos derniers numéros.

La lettre suivante, que l'Ére vient de nous communiquer, adressée par un colon à un avocat de Bagneres-de-Bigorre, vient compléter nos assertions :

Saint-Anne du Porc, mars 1855.

MON CHER AMI,

Nous t'envoie par notre destination, après le 13 février à Corrientes, nous fûmes immédiatement dirigés par le Gouverneur près du port de Sainte-Anne, à cinq heures au nord de la ville de Corrientes. Les environs de Sainte-Anne forment un des plus jolis points de vue que l'on puisse trouver. On a distribué les terres et une grande partie de chevaux, de vaches et bœufs.... Nous avons été heureux dans notre voyage au sein pour les terres; nous en avons une paire journal et vigoureux. Le sol de terre de tout instant nous journal (de 22 ares) est très fertile et travaillé, mais on fournit de bois qui se trouve dans notre campement. Nous sommes enclos un peu gênés, comme dans tous les commencements d'opérations; mais le gouvernement paraît si bien disposé pour nous, que tout fait espérer un grand et bon avenir.

Puis n'a pu trouver à se placer à Corrientes; il s'en est allé au Rosario, ville très commerçante et plus avantageusement située sur le fleuve Paraná. Beaucoup de nouveaux, si ce n'est que tous les colons sont occupés, extraordinaires de la France. A leurs yeux, la France est le pays que l'on rêve. Un Français est pour eux un homme qui réussit tout ce qu'il est possible de savoir. Aussi, sont-ils très bons pour nous. Les femmes françaises leur tournent la tête; ils ont continuellement à la bouche leur digne amie (Gode), qu'ils laissent toutes les fois qu'ils rencontrent une de nos femmes de la colonie. Ils sont tous étonnés de voir comment on attire une paire de bœufs, comment un seul homme peut les conduire. Je ne te dis rien autre chose pour le moment, si ce n'est que je ne m'occupe pas.

Communique ma lettre à mes amis et connaissances. Toute ma famille te présente ses amitiés.

Je t'embrasse de cœur et suis pour la vie
Ton ami,
D. F.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous publions avec empressement le liste des nouveaux souscripteurs à l'Édition de l'Ére de Midi. Cette liste sera bientôt suivie d'une autre où figureront nos amis n'ont pas, des noms que l'on est habitué de rencontrer en tête de tous les projets utiles, et qui ne seraient plus longtemps faire défaut à une entreprise telle que celle-ci.

Hôtellerie du Pio du Midi.

Abonnements de 1855. — FRANÇAIS LITRES.

MM. LITRE, de l'Institut, à Paris.
D'ARREZ, chef de bureau au ministère de la marine, à Paris.
MILHE, pharmacien, à Paris.
CASTAILL, négociant, à Paris.
MOREL, négociant, à Paris.
DARLAC, négociant, à Paris.
LAVENDE, boulanger, à Paris.
PIÉQUÉ, professeur, à Versailles.
CASTAILL, négociant, à Limoges.

Ces divers souscriptions forment un total de mille francs.

Les opérations financières ont donné, dans la ville de Tarbes, les résultats suivants :

Comptes (cours). — COMPTES GÉNÉRAUX. — ÉLECTEURS inscrits : 4503. — Votants, 3570. — M. FOULAD, conseiller sortant, a obtenu 2216 suffrages.

COMPTES D'ASSOUVEMENT. — ÉLECTEURS inscrits : 4503. — Votants, 3570. — M. LARZY, conseiller sortant, a obtenu 2251 suffrages.

Comptes (cours). COMPTES GÉNÉRAUX. — Votants inscrits : 4503. — Votants, 3570. — M. LARZY, conseiller sortant, a obtenu 2251 suffrages.

En conséquence, MM. ARTHUR FOULAD, ministre d'État et de la maison de l'Empereur, et M. FERRAS, maire de Tarbes, ont été précédents membres du conseil général.

M. LARZY a été précédents membres du conseil général.

On a été aussi précédents membres du conseil général. Pour le raison d'Arreez, M. COMES (Abbé).

Source : ADHP, 13 MI 2.

Nature du document : presse.

Date : 7 juin 1855.

Description : illustré par la lettre d'un migrant, cet article tiré du périodique *L'écho des vallées* décrit la situation des colons pyrénéens dans la province de Corrientes (Argentine).

Analyse : l'article insiste sur les conditions d'accueil et d'installation des nouveaux migrants dans la province de Corrientes (Argentine). Il évoque notamment le cas du docteur Auguste Brougues, originaire de Caixion, qui anime des réseaux d'émigration vers l'Argentine et qui s'avère l'un des premiers entrepreneurs de la colonisation de cette zone. L'installation a donc été préparée et la région a déjà été mise en valeur par de nombreux éleveurs. Les Français y sont bien considérés. Il s'agit là d'une immigration jugée bien réussie et d'une vie plus agréable que dans le pays d'origine.

Pistes de travail en classe : les migrations au XIX^e siècle, les migrations internationales, la mise en valeur des terres vierges du Nouveau Monde, le sort des migrants hier et aujourd'hui, les réseaux d'émigration.

C'est, dit le jeune garde, et cet homme serait d'être...

Il y avait tant de fermeté dans cette réponse de l'homme; ses traits avaient pris un caractère noble, leur expression était si vraie de courage et de dévouement, que Diego se rapprocha doucement de lui, passa sa main dans la sienne, et sembla vouloir tenir pour au fond de son âme. Et puis, une fille arrivait si chaude d'amour à Christian, le jeune homme n'y tint plus; il se jeta aux noues de Diego, qui s'inclina comme une vapote fleur sous l'halène du sôphre.

Ch. FORGUE.
Écrivain en droit.

Je vous livre au destinataire.

AMÉRIQUE DU SUD.

Dans notre numéro de jeudi dernier, dit *L'Ére Impériale*, nous avons reproduit une note extraite d'un journal de Montevideo, le *Commercio del Plata*, du 4 mai dernier, par laquelle on faisait connaître la situation des colons pyrénéens que M. le docteur Brougues a transportés dans la province de Corrientes. Nous nous sommes empressés de fournir ces nouvelles dans l'intérêt de nos abonnés et des familles pyrénéennes qui attendaient ces nouvelles avec anxiété. On peut constater aujourd'hui que la grande œuvre humanitaire, l'émigration du paupérisme agricole par la colonisation dans les provinces de la Plata, œuvre entreprise et dirigée avec conviction et résolution par M. Brougues, s'exécute dans les meilleures conditions possibles. La réception faite aux colons par la population et le gouvernement de Corrientes a été des plus sympathiques; non seulement ce dernier a exécuté scrupuleusement la stipulation du contrat, mais pourvoit tous les jours, libéralement, à tous les besoins des colons. Ces dispositions bienveillantes du gouvernement ont provoqué de la part des colons la lettre de remerciements et la réponse du gouverneur, que nous avons insérées dans un de nos derniers numéros.

La lettre suivante, que l'Ére vient de nous communiquer, adressée par un colon à un avocat de Bagneres-de-Bigorre, vient compléter nos assertions :

Saint-Anne du Porc, mars 1855.

MON CHER AMI,

Nous t'envoie par notre destination, après le 13 février à Corrientes, nous fûmes immédiatement dirigés par le Gouverneur près du port de Sainte-Anne, à cinq heures au nord de la ville de Corrientes. Les environs de Sainte-Anne forment un des plus jolis points de vue que l'on puisse trouver. On a distribué les terres et une grande partie de chevaux, de vaches et bœufs.... Nous avons été heureux dans notre voyage au sein pour les terres; nous en avons une paire journal et vigoureux. Le sol de terre de tout instant nous journal (de 22 ares) est très fertile et travaillé, mais on fournit de bois qui se trouve dans notre campement. Nous sommes enclos un peu gênés, comme dans tous les commencements d'opérations; mais le gouvernement paraît si bien disposé pour nous, que tout fait espérer un grand et bon avenir.

Puis n'a pu trouver à se placer à Corrientes; il s'en est allé au Rosario, ville très commerçante et plus avantageusement située sur le fleuve Paraná. Beaucoup de nouveaux, si ce n'est que tous les colons sont occupés, extraordinaires de la France. A leurs yeux, la France est le pays que l'on rêve. Un Français est pour eux un homme qui réussit tout ce qu'il est possible de savoir. Aussi, sont-ils très bons pour nous. Les femmes françaises leur tournent la tête; ils ont continuellement à la bouche leur digne amie (Gode), qu'ils laissent toutes les fois qu'ils rencontrent une de nos femmes de la colonie. Ils sont tous étonnés de voir comment on attire une paire de bœufs, comment un seul homme peut les conduire. Je ne te dis rien autre chose pour le moment, si ce n'est que je ne m'occupe pas.

Communique ma lettre à mes amis et connaissances. Toute ma famille te présente ses amitiés.

Je t'embrasse de cœur et suis pour la vie
Ton ami,
D. F.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

Nous publions avec empressement le liste des nouveaux souscripteurs à l'Édition de l'Ére de Midi. Cette liste sera bientôt suivie d'une autre où figureront nos amis n'ont pas, des noms que l'on est habitué de rencontrer en tête de tous les projets utiles, et qui ne seraient plus longtemps faire défaut à une entreprise telle que celle-ci.

Hôtellerie du Pio du Midi.

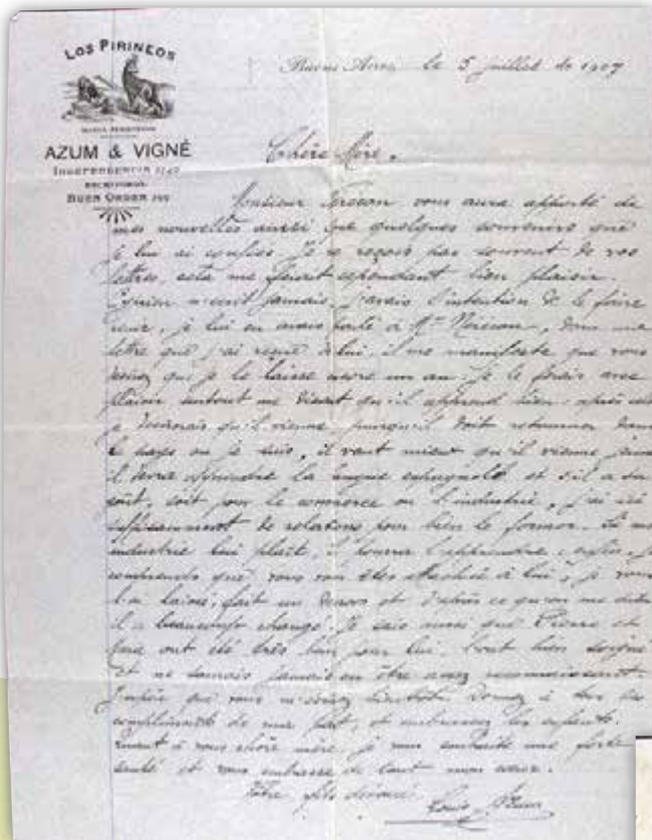
Abonnements de 1855. — FRANÇAIS LITRES.

MM. LITRE, de l'Institut, à Paris.
D'ARREZ, chef de bureau au ministère de la marine, à Paris.
MILHE, pharmacien, à Paris.
CASTAILL, négociant, à Paris.
MOREL, négociant, à Paris.
DARLAC, négociant, à Paris.
LAVENDE, boulanger, à Paris.
PIÉQUÉ, professeur, à Versailles.
CASTAILL, négociant, à Limoges.

Ces divers souscriptions forment un total de mille francs.

Entre ici et ailleurs

Les liens entre un émigré et sa famille haut-pyrénéenne



Source : ADHP, 167 J (fonds Agasse).

Nature du document : correspondance et photographie.

Date : 5 juillet 1907 et 3 juin 1909.

Description : ces deux lettres écrites par Louis Azum, originaire d'Anères et propriétaire de la filature Los Pirineos en Argentine, témoignent des liens familiaux, affectifs et économiques qui existent entre les émigrés et leur lieu d'origine. Prise entre 1900 et 1910, la photographie quant à elle, montre l'atelier de filature de Louis Azum, ainsi que les ouvrières.

Analyse : Au-delà de la réussite de certains émigrés, ces documents illustrent les liens et l'impact de l'émigration pour les Hautes-Pyrénées. Outre les liens affectifs, des relations commerciales se tissent entre le nouveau monde et le département : ici, Louis Azum demande à son frère, propriétaire également d'une filature à Anères, l'expédition d'échantillons. Ces relations impliquent par ailleurs des mouvements de population par l'envoi en Amérique du Sud d'ouvrières et d'ouvriers spécialisés, le temps de former la population locale. On fait également partir auprès d'un proche émigré, un cadet ou un neveu de famille se former aux affaires comme c'est le cas dans le courrier en date du 5 juillet 1907.

Pistes de travail en classe : les migrations au XX^e siècle, les migrations internationales, le sort des migrants hier et aujourd'hui, les réseaux d'émigration.



Deuxième partie :

Les Hautes-Pyrénées, terre d'immigration

PLACEMENT

autres que

Service de délivrance des

Le nommé *Pablo Vallés*
Né à *El Harraco* le *37 ans*
Nationalité *Espagnole*
est autorisé à résider dans la commune de
Pierrefitte - Nistalás
où il est embauché chez M
Société Norvégienne de l'Azote

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE
OU SON DÉLÉGUÉ

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL
OU SON DÉLÉGUÉ



La présente carte tient lieu de permis
de séjour.

A l'arrivée dans la commune, son ti-
tulaire devra aller faire sa déclá-
ration d'étranger à la mairie.

Il ne pourra se déplacer en dehors
de ladite commune, sans l'autori-
sation du maire, sous peine d'ex-
pulsion immédiate.

N° de la Carte **13019**

LE MAIRE *Adre*

Arrivé à
le
chez M
LE MAIRE :

Arrivé à
le
chez M
LE MAIRE :

Arrivé à
le
chez M
LE MAIRE :

Arrivé à
le
chez M
LE MAIRE :

Arrivé à
le
chez M
LE MAIRE :

L'immigration de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle

Le recensement des étrangers

ÉTAT DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DES
HAUTES-PYRÉNÉES

Nombre d'habitants: 167.675

Nombre d'étrangers: 8.278

NATIONALITÉS	NOMBRE
Allemands.....	45
Américains.....	7
Argentins.....	25
Arméniens.....	10
Autrichiens.....	12
Belges.....	176
Bressiliens.....	2
Britanniques.....	69
Bulgares.....	1
Chiliens.....	4
Chinois.....	5
Colombiens.....	2
Cubains.....	2
Danois.....	2
Espagnols.....	5904
Grecs.....	1
Hollandais.....	5
Hongrois.....	10
Italiens.....	1312
Luxembourgeois.....	16
Marocains.....	5
Norvégiens.....	8
Palestiniens.....	3
Polonais.....	32
Portugais.....	191
Roumains.....	4
Russes.....	97
Serbes.....	6
Suédois.....	3
Suisses.....	263
Syriens.....	1
Tchéco-Slovaques.....	28
Tunisiers.....	9
Uruguayens.....	6
Vénézuéliens.....	1
TOTAL.....	8.278

Tarbes, le 18 novembre 1928

Source : ADHP, 4 M 155.

Nature du document : état numérique.

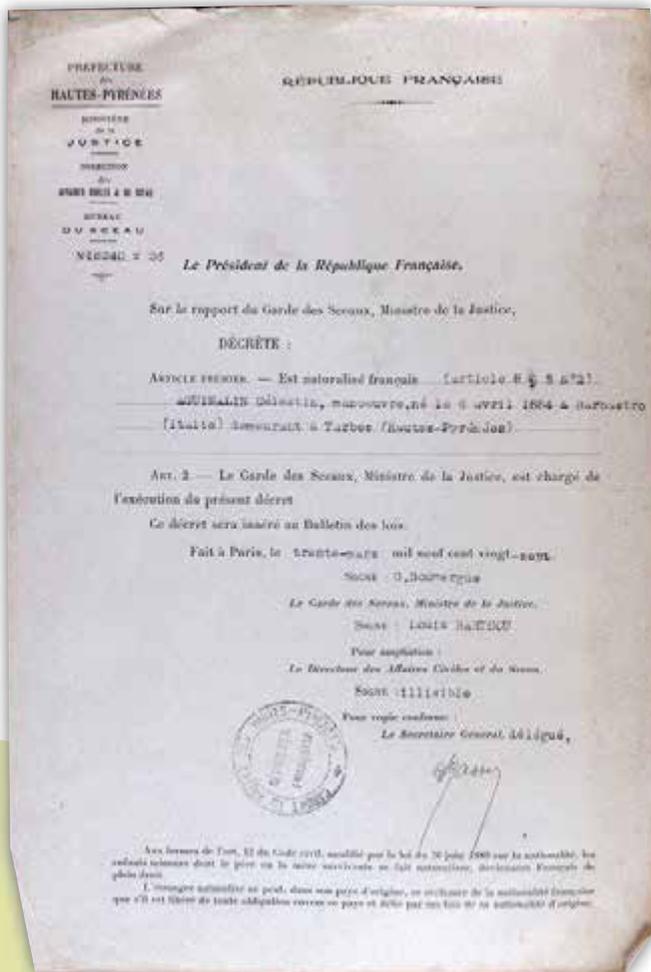
Date : 15 novembre 1928.

Description : organisé par nationalités, cet état numérique permet de souligner, outre l'importance de la mosaïque des origines présentes (35), la forte proportion des ressortissants espagnols et italiens. On note également la présence d'étrangers originaires d'autres continents (Amérique du sud, Afrique). Par ce document, il est enfin possible d'estimer la part occupée par la population étrangère au sein de la population totale du département (4,4% - 3,5% en 2012).

Analyse : neuf ans après la Première Guerre mondiale, la France doit faire face à un manque de main d'œuvre dans un contexte économique favorable (« les Années folles »). Pour pallier cette situation, on recourt donc à de la main d'œuvre immigrée à l'image du département haut-pyrénéen marqué alors par une importante expansion industrielle.

Pistes de travail en classe : l'immigration européenne en France au XX^e siècle, l'immigration économique, la relation entre transition démographique et immigration, les réseaux d'immigration.

L'immigration de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle **Devenir français**



Source : ADHP, 6 M 188.

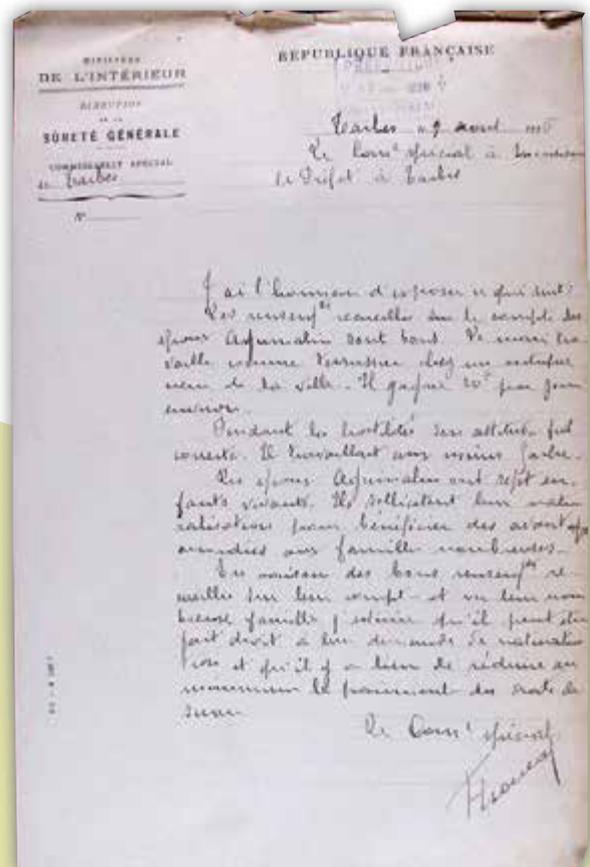
Nature du document : décret et rapport.

Date : 1926-1927.

Description : certains immigrés s'installent de manière définitive en France où ils entament une nouvelle vie. Une partie d'entre eux tels que Célestin Aguinain, ressortissant espagnol, finissent par demander la nationalité française. Une enquête préalable effectuée par les services du Ministère de l'Intérieur sur le demandeur (ici le commissaire spécial de Tarbes à la sûreté générale) participe à accorder ou à rejeter cette demande. La naturalisation fait alors l'objet d'un décret.

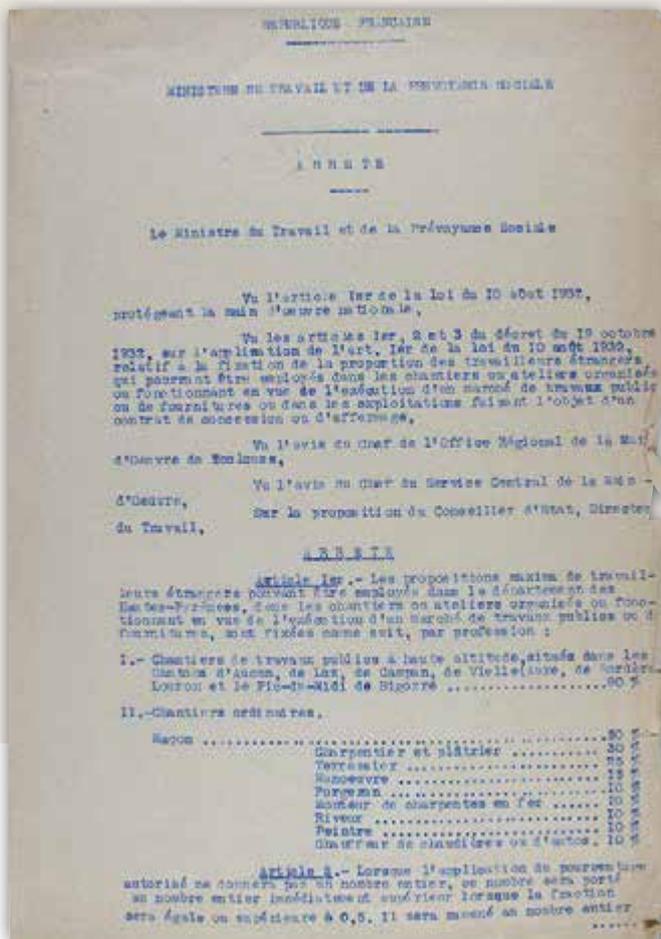
Analyse : témoignant des liens unissant l'immigré et son pays d'accueil, la naturalisation demeure un acte fort et un signe de l'intégration d'une population d'origine étrangère au sein de la communauté française. Celle de Célestin Aguinain se déroule à une époque où la France doit récupérer des conséquences de la Première Guerre mondiale, source de véritables saignées démographiques, et compenser un important manque de main d'œuvre.

Pistes de travail en classe : l'immigration européenne en France au XX^e siècle, l'immigration économique, l'intégration des populations immigrées, naturalisation et nationalité française.



L'immigration des années 1930 et 1940

Crise économique et immigration



Source : ADHP, 4 M 182.

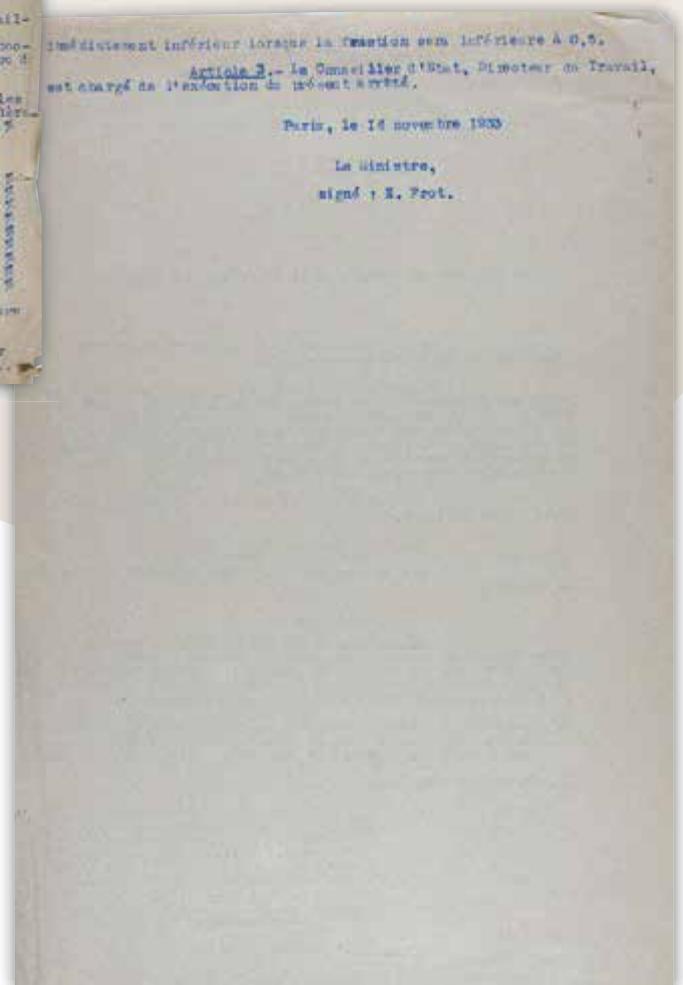
Nature du document : arrêté ministériel.

Date : 16 novembre 1933.

Description : par cette circulaire, le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale réglemente l'emploi des étrangers dans le département des Hautes-Pyrénées : il indique notamment les professions pour lesquelles ils pourront être employés ainsi que le quota d'immigrés admis à exercer ces métiers.

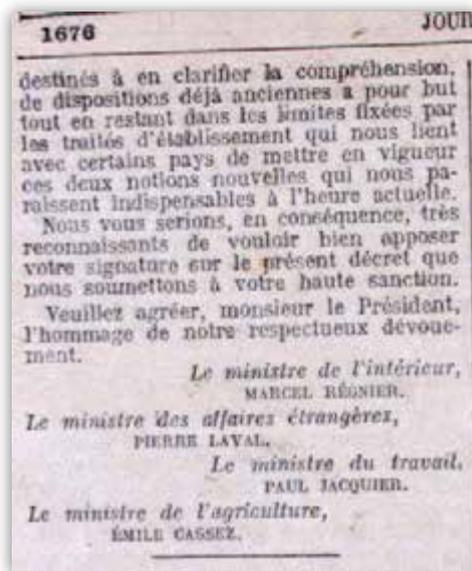
Analyse : en 1933, la France subit les conséquences de la crise économique mondiale survenue en 1929. Le travail venant à manquer, l'Etat décide de contrôler au mieux le nombre des étrangers présents sur le territoire et instaure des quotas sur l'emploi des immigrés. Le présent arrêté concerne exclusivement le contexte haut-pyrénéen.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration économique, crise économique et politiques migratoires, protectionnisme et immigration.



L'immigration des années 1930 et 1940

Crise économique et immigration



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 8 février 1935

CATEGORIES	MARCHÉ DE PLACEMENT À L'ÉTRANGER				PLACES VERTES (au 31/12/34)	ALLES (au 31/12/34)	DÉPARTS (au 31/12/34)		RATÉS (au 31/12/34)	
	Entrées	Sorties	Salariés	Non salariés			Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
ALLEMAGNE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
ITALIE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
ESPAGNE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
PORTUGAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
GRÈCE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Autres pays	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
TOTAL	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	

Source : ADHP, 4 M 183.

Nature du document : extrait du Journal officiel.

Date : 8 février 1935.

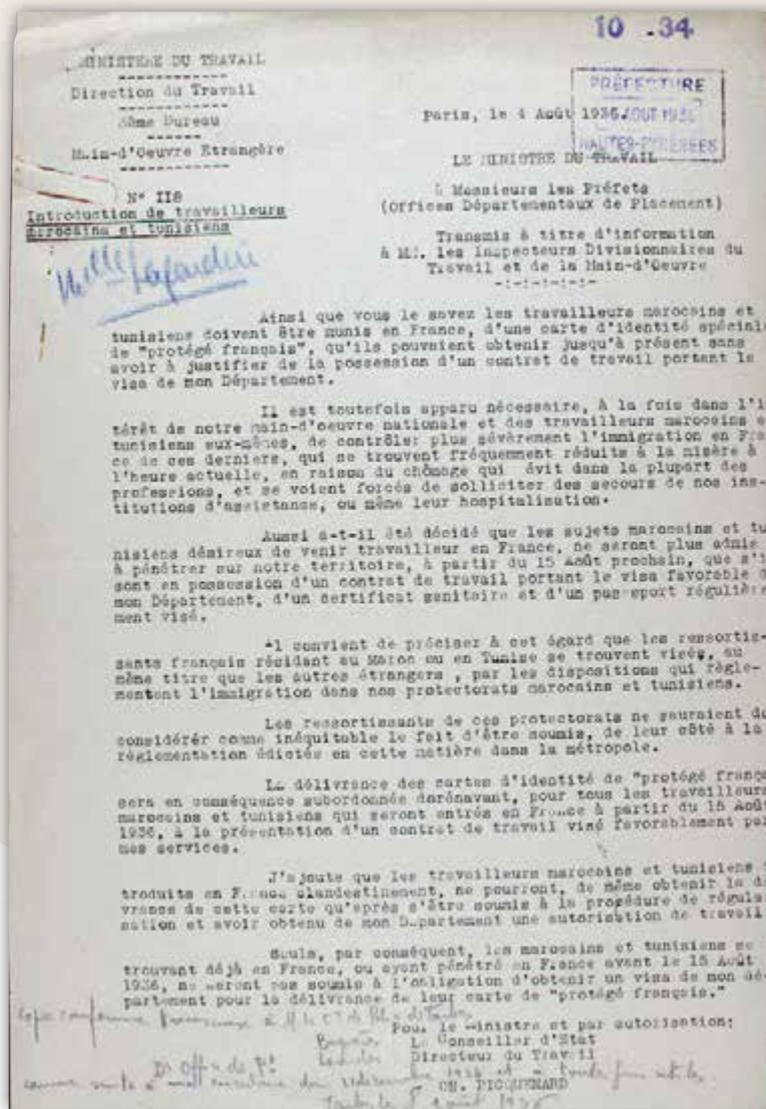
Description : le rapport introduisant le décret réglementant la délivrance de cartes d'identité aux ressortissants étrangers en éclaire les raisons de la promulgation. Le but est notamment de limiter le nombre d'étrangers venant s'installer et travailler dans le pays.

Analyse : compte tenu de la crise économique subie au cours des années 1930 et de la montée du chômage, l'Etat prend des mesures protectionnistes pour dissuader les étrangers de venir s'établir dans notre pays. Selon les autorités, ce décret vise en effet à ne pas aggraver le chômage et à répondre au mieux aux conditions nouvelles du marché du travail.

Pistes de travail : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration économique, crise économique et politiques migratoires, protectionnisme et immigration.

L'immigration des années 1930 et 1940

Crise économique et immigration



Source : ADHP, 4 M 183.

Nature du document : circulaire.

Date : 4 août 1936.

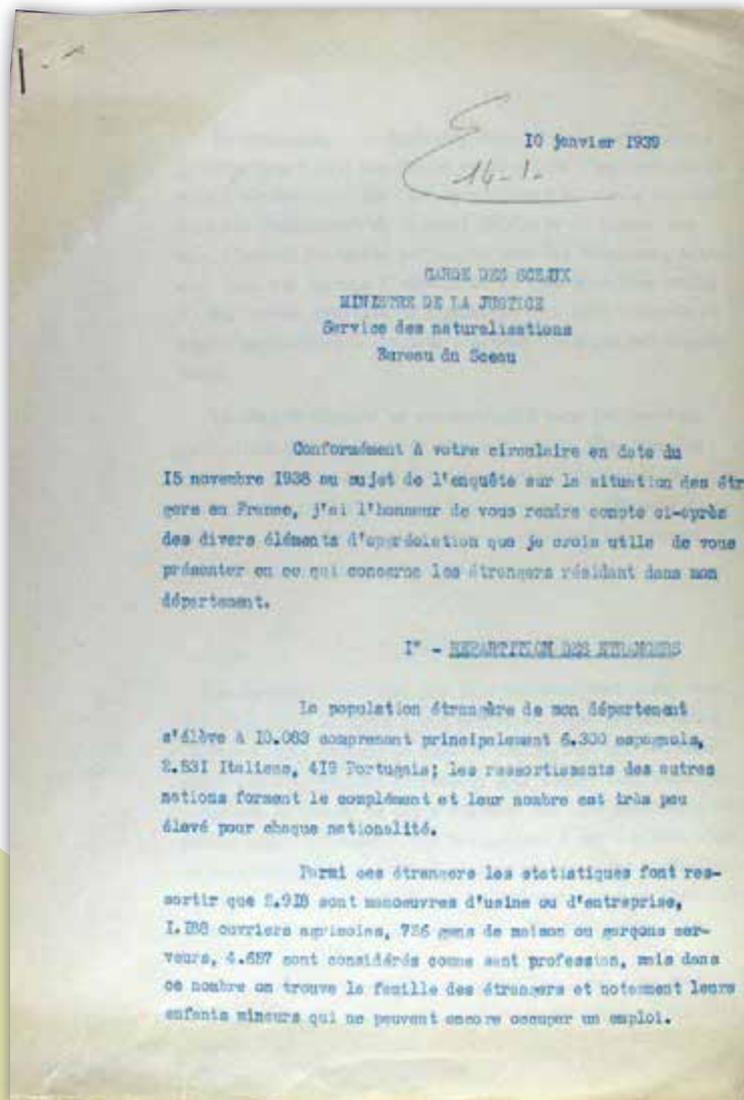
Description : adressée par le Ministre du Travail aux préfets, cette circulaire évoque la modification des conditions d'accueil des Marocains et des Tunisiens issus de pays alors sous protectorat français. La volonté est alors clairement de limiter leur venue.

Analyse : du fait de la crise des années 1930, des contrôles plus drastiques sont mis en place pour limiter l'immigration des Marocains et Tunisiens, pourtant considérés comme « protégés français ». Il est notamment décidé de ne plus les autoriser à séjourner en France s'ils ne sont pas pourvus d'un contrat de travail. Les ressortissants marocains et tunisiens installés avant le 15 août 1936 ne sont toutefois pas concernés par ces mesures.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration économique, crise économique et politiques migratoires, protectionnisme et immigration.

L'immigration des années 1930 et 1940

Crise économique et immigration



Source : ADHP, 4 M 192.

Nature du document : rapport.

Date : 10 janvier 1939.

Description : à la demande du Garde des Sceaux, le préfet des Hautes-Pyrénées établit un rapport sur la situation des immigrés dans le département. Ce document relativement court (3 pages) s'articule autour de trois thèmes principaux : l'état numérique des immigrés et leur répartition par nationalités, l'intégration de ces populations et la position politique des groupes d'étrangers

Analyse : bien que succinct, ce document apporte de précieux renseignements sur la perception que l'administration peut avoir sur les populations immigrées dans un contexte international extrêmement tendu qui participe à orienter le propos du préfet. Ce rapport insiste notamment sur la facilité avec laquelle les Espagnols « s'intègrent », souligne la nécessité de surveiller les ressortissants italiens et explique la grande difficulté à intégrer « les populations nordiques » dont « le degré d'instruction peut parfois combler la différence de race et permettre une adaptation complète ».

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration économique, crise économique et politiques migratoires, protectionnisme et immigration, l'intégration.

- 2 -

Le département des Hautes-Pyrénées occupe les étrangers principalement dans les usines et chantiers d'entreprises et dans l'agriculture. Ces étrangers rendent de réels services dans mon département où il serait difficile de trouver une main d'œuvre française suffisante pour les remplacer, notamment dans les travaux d'entreprise et dans certaines usines où les travaux pénibles ou insalubres leur sont réservés et dans l'agriculture où la main d'œuvre française est inexistante.

La même difficulté se rencontrerait pour les ouvriers spécialisés des usines. Il n'en est pas de même pour les artisans, commerçants et entrepreneurs de bâtiments. En effet ces diverses professions comptent de nombreux chômeurs français dont le nombre pourrait être absorbé par les besoins locaux si la priorité leur était donnée.

2° - FACILITE D'ADAPTATION -

Les espagnols qui sont les plus nombreux sont aussi ceux qui s'adaptent le mieux à nos moeurs et à nos institutions. Cependant très souvent le degré d'instruction est nettement insuffisant et retarde énormément leur adaptation. Leurs enfants nés en France ou qui y viennent dès leur enfance, s'assimilent très facilement. Leur intégration à notre nation s'opère sans heurt. Néanmoins, c'est surtout parmi les ressortissants de cette nationalité que se trouvent beaucoup d'argutés d'indésirables. Aussi une sélection très sévère doit être opérée.

Les italiens pourraient s'adapter eux aussi très facilement, mais leurs aspirations politiques obligent les services compétents à un examen particulièrement attentif de leur demande de naturalisation.

- 3 -

Par contre, les races nordiques ne s'assimilent que très difficilement à nos moeurs. Cependant parfois leur degré d'instruction peut combler la différence de race et permettre une adaptation complète.

3° - ASPIRATION DES DIVERS GROUPEMENTS D'ETRANGERS

Les groupements espagnols ont des aspirations nullement contraires à nos institutions et ils observent en général les règles d'hospitalité.

Et la plupart des étrangers sont désignés dans mon département il convient d'observer que les Italiens ont tendance à se grouper dans le partie nord où il exercent pour la grande majorité d'entre eux, la profession d'ouvriers agricoles ou métayers.

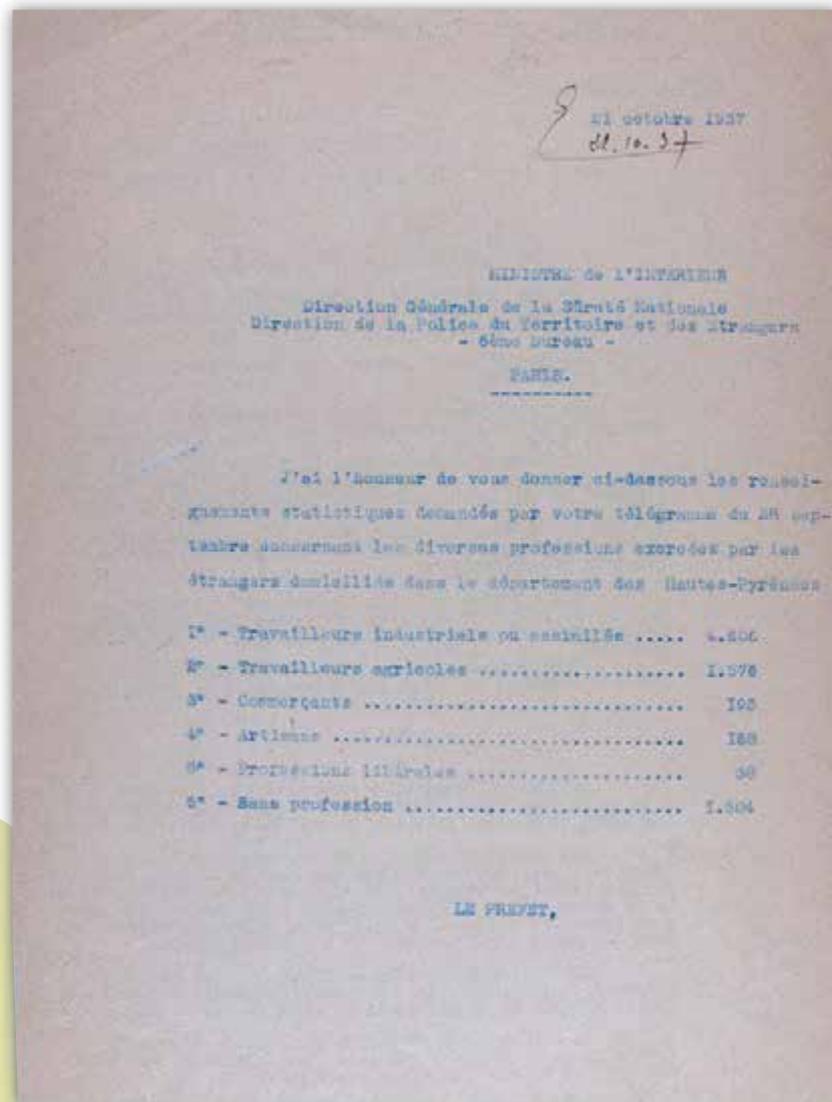
En raison de l'activité déployée par leur agent diplomatique, ces italiens gardent des liens très étroits avec leur pays et conservent leurs usages nationaux, leurs aspirations restent néanmoins dans la légalité. Aucun fait répréhensible n'a jamais été relevé à leur encontre. Leur fidélité et leur attachement à notre pays ne sont pas toujours dictés par le sentiment, mais plutôt par l'intérêt.

Les ressortissants des autres nations n'exercent aucune propagande et ne se mêlent pas aux discussions politiques. Les exceptions qu'on peut relever sont des cas isolés.

Le Préfet,

L'immigration des années 1930 et 1940

Crise économique et immigration



Source : ADHP, 4 M 185.

Nature du document : état numérique.

Date : 21 octobre 1937.

Description : cet état statistiques des professions exercées par les étrangers domiciliés dans les Hautes-Pyrénées montre que ces derniers exercent essentiellement des professions manuelles (ouvriers) ou agricoles. Ils sont en effet peu nombreux à exercer des professions libérales.

Analyse : avec la crise économique des années 1930, les étrangers deviennent indésirables et sont de plus en plus contrôlés. Dans ce contexte, seuls ceux qui exercent un emploi font encore l'objet d'une certaine considération (près de 19 % des immigrés installés en Hautes-Pyrénées sont sans emploi en 1937).

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration économique, crise économique et politiques migratoires, protectionnisme et immigration.

L'immigration des années 1930 et 1940

Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés

NOMBRE DE REFUGIES ESPAGNOLS HEBERGES DANS LE
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL
Venus du 18.7.1936				
au 3.4.1938.....	63	61	56	180
Venus du 4.4.1938	227	352	451	1.030
au 12.5.1938				
TOTAUX	290	413	507	1.210

Source : ADHP, 4 M 241.

Nature du document : état numérique.

Date : 1938.

Description : cet état numérique indique le nombre de réfugiés espagnols hébergés dans le département des Hautes-Pyrénées entre le 18 juillet 1936 et le 12 mai 1938. Sont distinguées deux périodes articulées autour de l'intensification de la guerre civile espagnole : du 18 juillet 1936 au 3 avril 1938 et du 4 avril au 12 mai 1938.

Analyse : la première période décrite par l'état numérique, plus longue, montre l'arrivée d'un nombre limité de réfugiés (180). Au contraire, durant la seconde période beaucoup plus courte, leur nombre s'élève notablement (1030) avec une proportion élevée de femmes et d'enfants. On doit attribuer cette évolution aux conséquences de la guerre civile qui s'étend alors à toute l'Espagne. Le début de ce mouvement de population coïncide avec le déclenchement des hostilités poussant à l'exil de nombreux ressortissants espagnols.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration politique, guerre civile et mouvements de population, zones frontalières et voies de passages, le sort des migrants hier et aujourd'hui.

L'immigration des années 1930 et 1940

Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés

LE PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES
À Monsieur le Ministre de l'Intérieur -
- Bureau National -
Directeur de la Police de Territoire et des Étrangers
- Secrétariat Général -

Conformément aux prescriptions de votre dépêche du 21 février 1939, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous un rapport d'ensemble sur la situation des réfugiés hébergés dans mon département.

ARRIVAGES :

En date du 25 avril 1939 les réfugiés hébergés dans le département se répartissent de la façon suivante :

Refugiés chez des parents :	908
Refugiés dans les centres d'hébergement :	Normes : 100. Femmes : 488 Enfants : 66
Total : 2.003.	

Le Ministre de la guerre, ainsi que je vous l'indiquai dans mon précédent rapport du mois de février, n'ayant pu me fournir du matériel et des livres, j'ai donc été amené à faire appel à des organismes privés et au concours des municipalités pour organiser les centres d'hébergement.

À l'heure actuelle des difficultés ont surgi du fait que les œuvres laïques et religieuses ayant mis des locaux à notre disposition les réclament pour leurs œuvres respectives.

L'autorité religieuse insiste tout particulièrement pour obtenir l'évacuation des locaux mis à notre disposition.

Des œuvres privées comme la Fondation Fould (Préventorium d'Oléon) qui accueille de jeunes parisiennes principalement, nous ont mis en demeure d'évacuer les locaux le plus rapidement possible. Je vous signale à ce sujet divers incidents qui se sont produits au centre d'Oléon (femmes et enfants) du fait de certains réfugiés hommes du centre de Sarraz. Des visites nocturnes ont eu lieu à Oléon de la part de certains réfugiés de Sarraz. Sur le Flaiette

.....Et la Directrice le gendarmier a enquêté et du accord avec le Général LEMARD des questions ont été prises contre deux délinquants qui ont été dirigés sur le camp de St Cyrrien (Pyrénées-Orientales). Ces faits ne sont répétés encore récemment - Si l'on ajoute à cela que des dispositions de matériel et de valises ont été reconnues, l'on comprendra l'état d'esprit de la Directrice du Préventorium d'Oléon en particulier, et de la population environnante en général.

Les organisations privées de camps de vacances (ville de Tarbes), ainsi que des amies d'élèves des écoles laïques du Tarn et Garonne auxquelles il faut joindre les détenteurs de locaux privés à usage instauré ou temporaire seraient aussi désireux de voir la libération des centres mis provisoirement à notre disposition.

Il n'y a pas eu d'incidents sérieux à signaler de ce côté-là, seul à Lourdes, un jeune espagnol de 12 ans s'est rendu susceptible de plusieurs larcins reconnus.

Il serait peut-être possible de remédier aux inconvénients signalés ci-dessus, si vous autorisiez la remise des enfants de nos centres à diverses œuvres qui demandent à s'en charger dans la limite de leurs possibilités. Ces œuvres sont :

1° Le Comité National Catholique d'accueil aux Basques et de secours à l'enfance de Catalogne dont le siège est à Bordeaux 64 rue St Michel, avec permanence 15 rue du Bastion St François à Pérignan. Ce comité nous a en outre adressé gratuitement un lot important de vêtements pour les réfugiés.

2° Comité Suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne qui a pour président M. Georges MAURIN, sénateur suédois et dont le représentant dans notre région est M. ARNOT Daniel, Hôtel Maison Blanche à Biarritz; M. de Montaigne pris auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, les deux œuvres précitées offrent toutes les garanties désirables et ont été rendus de grands services.

Nos réfugiés sont pour le moment logés et nourris d'une manière très satisfaisante pour un prix moyen de 6 frs suédois par jour. La question de la literie qui avait pu être résolue avec

Source : ADHP, 4 M 238.

Nature du document : rapport.

Date : avril 1939.

Description : suite à une demande en date du 21 février 1939, le préfet des Hautes-Pyrénées dresse un rapport sur la situation des réfugiés espagnols accueillis dans le département. Par ce document, sont abordés les conditions d'hébergement, l'attitude de la population, la discipline au sein des centres d'hébergement et l'état sanitaire de ces camps.

Analyse : outre l'importance numérique de ces réfugiés (2093 au 25 avril 1939), le préfet évoque les conditions de cet accueil : il fait notamment état des difficultés auxquelles il a dû faire face pour trouver des lieux d'hébergements. Le recours à des organismes privés a ainsi été nécessaire. Cette première partie apporte donc de nombreux renseignements sur les réalités matérielles de l'arrivée de ces réfugiés. L'autre aspect de cet accueil abordé par le représentant de l'Etat concerne la réaction de la population locale. Dans ce cadre, il souligne une certaine lassitude des habitants même si « la collaboration de tous, sans souci de confession ou d'opinion reste acquise ». Cette situation est en partie liée au fait que ces derniers ne peuvent plus accéder à certains lieux occupés par les réfugiés comme les centres de vacances.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration politique, guerre civile et mouvements de population, zones frontalières et voies de passage, le sort des migrants hier et aujourd'hui.

..... l'aide du Touring Club de France, s'est posée avec acuité et a donné lieu à des dépenses importantes, les lits prêtés nous étant réclamés pour les colonies de vacances.

Il y avait lieu d'espérer que de nombreux espagnols regagneraient leur pays. Malheureusement les prévisions ne se sont pas réalisées pour diverses raisons dont voici les principales :

1^o certains réfugiés rentrés en Espagne ont écrit à leurs compatriotes restés en France des lettres les incitant à ne pas rentrer.

2^o Certaines familles sont dispersées: beaucoup de femmes qui sont dans nos centres avec leurs enfants attendent d'être réunies à leur mari pour rentrer en Espagne. Les recherches sont très difficiles car les femmes n'ont aucune indication et ne savent même pas pour la plupart si leur mari est vivant ou non.

3^o un certain nombre d'enfants orphelins ou ayant leurs parents en Espagne sans savoir exactement où, ont demandé à rentrer chez eux, mais les instructions reçues de votre département nous ont recommandé la plus grande prudence à cet égard et nous avons dû surseoir à leur départ.

En l'absence de nouvelles relatives au départ de ces enfants, le Comité et j'ai tenu à en informer le préfet de votre département par la présente.
En résumé à l'heure actuelle, le rythme des rapatriements est très lent.

ATTITUDE DE LA POPULATION :

Sans être malveillante, l'attitude n'est pas la même qu'au début de l'immigration. La collaboration de tous, sans souci de confession ou d'opinion reste acquise, mais on doit relever une certaine fatigue due surtout aux exactions et à l'attitude des réfugiés eux-mêmes dans certains centres.

Divers organismes, tout en ne retirant pas leur collaboration, font observer qu'il sera difficilement concevable aux parents français de ne pouvoir envoyer leurs enfants à la montagne par suite de l'occupation des camps de vacances par les réfugiés espagnols.

DISCIPLINE

D'une manière générale, la discipline des camps est satisfaisante, compte tenu des réserves déjà faites. Il convient de signaler les

4
... de certains éléments français masculins aux camps de ...
est très difficile d'opérer une surveillance efficace
l'effectif restreint dont disposent à cet effet la gendarmerie locale.

ÉTAT SANITAIRE -

l'état sanitaire des réfugiés s'est largement amélioré depuis
à l'exception de quelques cas de gale persistants, d'ailleurs
et de 3 cas de rougeole chez les enfants, l'état sanitaire est
l'hôpital de Tarbes abrite encore 19 malades (typhoïde-gale-
nombre est en régression très nette de celui indiqué dans mon
rapport (14). Il y a eu à déplorer 3 décès d'enfants en bas âge
à l'hôpital de Tarbes et 1 décès de femme à l'hôpital de Lourdes.

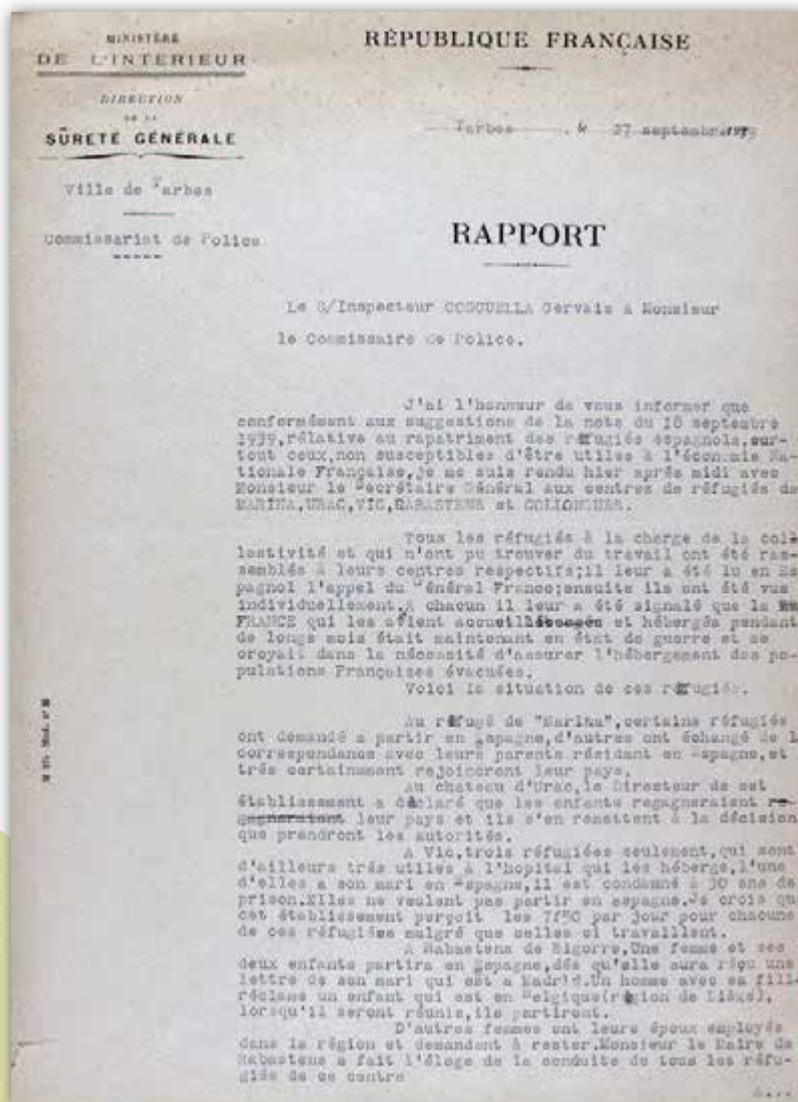
D'une façon générale le repos, les soins de propreté et la bonne alimentation ont complètement relevé l'état physique déficient que beaucoup de réfugiés présentaient à leur arrivée.

Je ne manquerai pas de vous prévenir immédiatement de tout fait qui viendrait modifier les indications de ce rapport.

Le Préfet,
[Signature]

L'immigration des années 1930 et 1940

Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés



Source : ADHP, 4 M 242.

Nature du document : rapport.

Date : 27 septembre 1939.

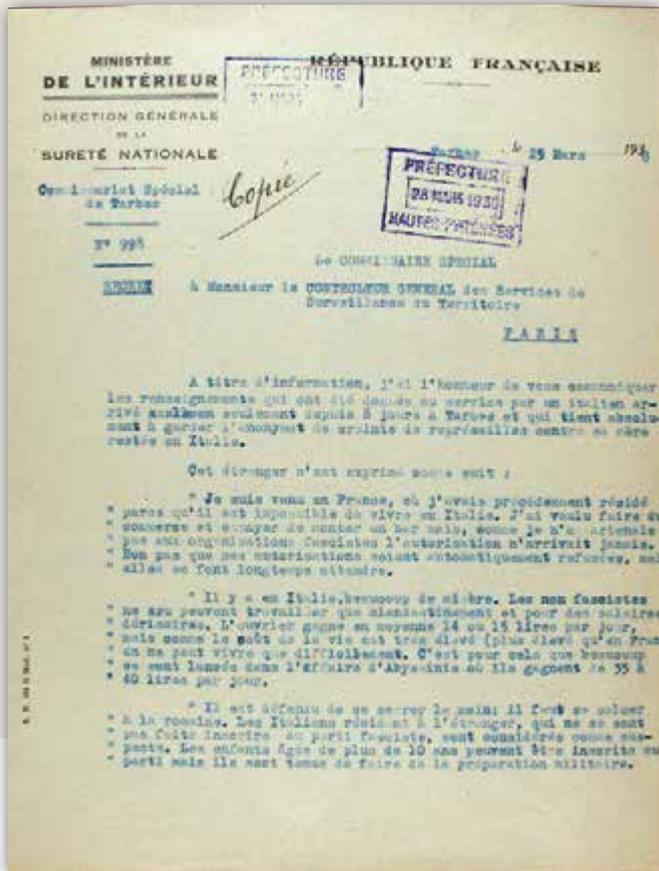
Description : ce rapport du sous-inspecteur Coscuella au commissaire de police de la ville de Tarbes évoque le cas des réfugiés espagnols, poussés par la guerre civile, qui ont été regroupés dans des camps à Urac, Vic-en-Bigorre, Rabastens et Collongues.

Analyse : la France étant entrée en guerre, les autorités donnent désormais la priorité à l'hébergement des populations françaises évacuées du Nord. Dans le même temps, les Espagnols sont invités à rentrer dans leur pays d'origine à l'appel du général Franco, la guerre civile étant terminée. Si certains d'entre eux acceptent ce retour, d'autres préfèrent demeurer en territoire français.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration politique, guerre civile et mouvements de population, zones frontalières et voies de passages, l'accueil des réfugiés français et étrangers durant la Deuxième Guerre mondiale, le sort des migrants hier et aujourd'hui.

L'immigration des années 1930 et 1940

Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés



Source : ADHP, 4 M 249.

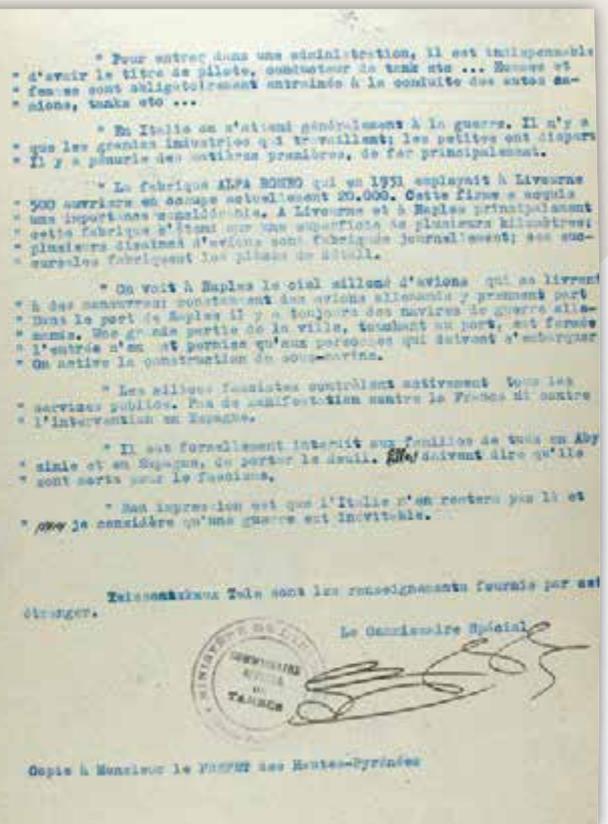
Nature du document : correspondance.

Date : 25 mars 1938.

Description : par cette lettre adressée au contrôleur général des Services de surveillance du territoire, le commissaire spécial de Tarbes fait part de renseignements fournis par un réfugié italien tout juste arrivé, sur la situation politique en Italie et sur les conditions de vie des Italiens. L'informateur souhaitant garder l'anonymat, par crainte des représailles que sa famille restée au pays pourrait subir, ce rapport est classé « secret ».

Analyse : cette lettre donne la parole à un réfugié italien, opposant au régime de Mussolini. Ne pouvant, pour ces raisons, trouver du travail en Italie, et ne supportant pas le climat politique dans la péninsule il finit par choisir l'exil. À travers son témoignage, on découvre donc la vie quotidienne en Italie et les difficultés auxquelles les opposants politiques sont confrontés. Clairvoyant, Il donne également de nombreux renseignements sur la préparation d'une guerre imminente et le rôle joué par les industries italiennes.

Pistes de travail : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration politique, régimes totalitaires et mouvements de population, la montée des périls.



L'immigration des années 1930 et 1940

Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés

Préfecture DES HAUTES-PYRÉNÉES SERVICE DES RÉFUGIÉS FRANÇAIS

N° d'ordre *673*

NOM : *Secula*, conjoints

Prénoms : *Sophie et Blanche*

Né le *27/8/1905* à *Krautergersheim*

Nationalité *française*

Célibataire ? Marié ? *oui* Veuf ? Divorcé ?

Nombre total d'enfants vivants : *7*

Nombre total d'enfants mineurs à charge : *6* de 13 ans *6*, *1* de 13 ans *1*

Domicile au moment de l'évacuation : *Sejersheim*

Domicile actuel : *Camp de la Planité (Barles)*

Date d'arrivée : *9/4/1941*

Date de départ : *Luzerne: 26.10.43.* (1)

Situation militaire : *13.6.45 Sejersheim B.K.H.*

L'intéressé bénéficie-t-il de l'allocation militaire

de l'allocation aux réfugiés *oui*

Profession :

Emplois que l'intéressé pourrait éventuellement occuper :

T. S. V. P.

(1) Indiquer le lieu de la nouvelle résidence.

Source : ADHP, 48 W 1.

Nature du document : fiche de renseignements.

Date : 1941-1945.

Description : département de l'arrière, les Hautes-Pyrénées ont accueilli de nombreux réfugiés français fuyant l'avancée de l'armée allemande. Pour chacun d'entre eux, une fiche de renseignements est établie par les Services des réfugiés français et porte au recto, l'état civil, les adresses de provenance et de séjour du réfugié et au verso les aides matérielles fournies par le service (vêtements, chaussures...).

Analyse : à travers cette fiche de renseignements, on découvre l'état civil du réfugié, son adresse dans le département et les différentes aides financières et matérielles reçues ainsi que la profession exercée ou bien celle qu'il pourrait éventuellement occuper. Plus largement, on découvre l'organisation de la gestion des réfugiés par l'Etat français en cette période troublée.

Pistes de travail en classe : guerre et mouvements de population, l'accueil des réfugiés français et étrangers durant la Deuxième Guerre mondiale, le statut de réfugié et les aides fournies par l'Etat.

17. 100. 46. 24. 100. 46. E 733

26 FEV 1944 (no. 19313) (no. 29915) (no. 26.2.1944)

<i>Boisnoire 1</i>	<i>Jaquettes 1</i>	<i>Trabler inf. 2 am 1</i>
<i>fontaine 1</i>		<i>chemise " 1</i>
<i>chemise 1</i>		<i>bonnet " 1</i>
<i>chaussettes 1</i>		
<i>Bois noir 1</i>		

Chaussures		Vêtements	
<i>1/4/42 us trav. E 4659</i>	<i>7.12.42 1 chemise</i>	<i>1 culotte</i>	<i>14.11.43</i>
<i>23.43. faut. 4030</i>			
<i>22.1.44 us trav. 42185</i>	<i>26.2.44 1 manteau</i>		<i>8732</i>
<i>27.1.44 Espad. faut. 7246 E</i>	<i>1 chemise</i>		
<i>30.1.45 Espad. faut. 14381</i>	<i>1 robe chausse</i>		
	<i>1 culotte</i>		
<i>Nov 4132 26.44</i>		<i>11 bas. d.e.f.g.h</i>	
<i>chemise</i>			
<i>culotte</i>	<i>1.6.45 blanchet</i>	<i>13-133</i>	
<i>bas</i>	<i>chemise</i>		
<i>chaussettes</i>	<i>Culotte</i>		
<i>chemise</i>	<i>11 bas. d.e.f.g.h</i>		

L'immigration des années 1930 et 1940

Les Hautes-Pyrénées, terre d'accueil de réfugiés



Source : ADHP, 1214 W 1059 (dossier individuel n° 16501).

Nature du document : demande de titre d'identité.

Date : 1^{er} octobre 1940.

Description : cette lettre est adressée au Préfet des Hautes-Pyrénées par un réfugié allemand demandant le renouvellement de ses titres d'identité et de voyage. Le document porte, en marge, le signalement de l'individu et le visa du maire de son lieu de résidence.

Analyse : à travers ce document, on découvre le parcours de Richard Koppl, réfugié né en Allemagne au sein d'une famille juive, ayant dans un premier temps trouvé refuge à New-York avant de revenir en Europe pour se battre en Espagne au sein des troupes républicaines contre Franco. Passé en France où il se trouve lors du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, il demande alors des papiers pour rejoindre sa famille aux Etats-Unis.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration politique, régimes totalitaires et mouvements de population, immigration et émigration à travers des parcours individuels, les juifs en France pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Source : ADHP, 1214 W 1059 (dossier individuel n° 16501).

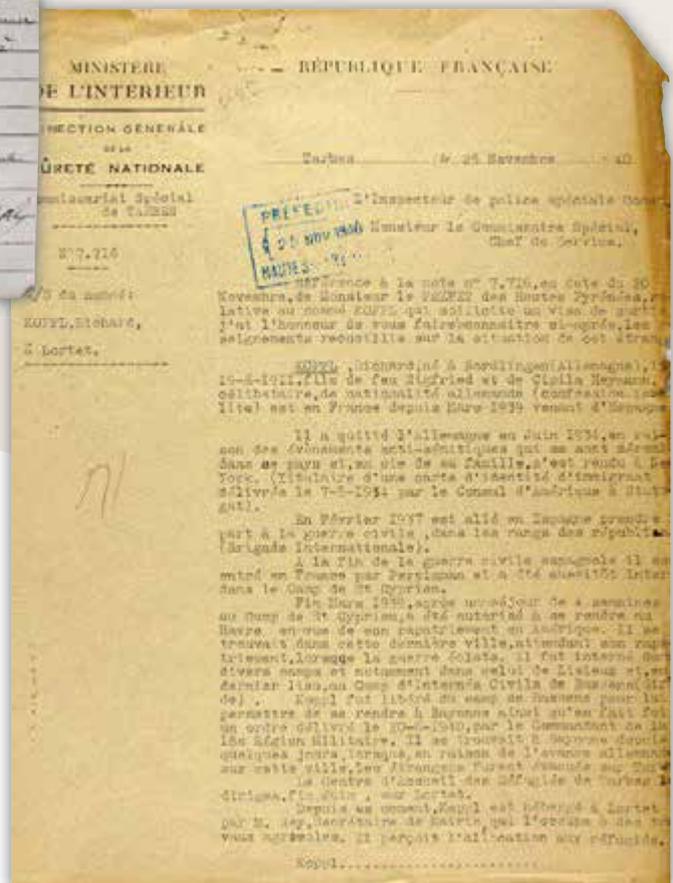
Nature du document : rapport.

Date : 25 novembre 1940.

Description : adressé aux services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, ce rapport de l'inspecteur de police spéciale concerne la demande d'un réfugié d'origine allemande, Richard Koppl, qui souhaite obtenir le renouvellement de ses papiers afin de repartir aux États-Unis.

Analyse : suite à la demande formulée dans le document précédent, une enquête est réalisée sur l'individu. On y découvre son parcours (il a notamment participé à la guerre civile espagnole dans le camp républicain), ses motivations, sa religion (juive) qui éclaire sur son départ d'Allemagne en 1934. Au regard des informations collectées, les autorités ne voient pas d'inconvénient à ce que ce réfugié regagne les États-Unis et rejoigne sa famille installée là-bas.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'immigration politique, régimes totalitaires et mouvements de population, immigration et émigration à travers des parcours individuels, les juifs en France pendant la Deuxième Guerre mondiale.



L'immigration durant les Trente Glorieuses Décolonisation et accueil des rapatriés

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DES PYRENEES 24 Juillet 1962

2369 rapatriés d'Algérie (933 FAMILLES) EN BIGORRE

Les problèmes soulevés par leur accueil leur hébergement, leur réemploi résolus au mieux par le service départemental des Français rapatriés



Star Fourgon accueille M. le Préfet et les personnalités à l'entrée du séminaire.

Au terme d'une réunion d'information sur le problème des rapatriés dans notre département, tenue hier après-midi à la préfecture, sous la présidence de M. le Maire, entouré de M. Boyer, maire ; M. de Pons, représentant la Croix-Rouge française ; M. le docteur Bruchaud Grille, représentant le Secours catholique, et les fonctionnaires intéressés directement par ce problème, une visite a été rendue au séminaire de Tarbes où l'autorité religieuse a mis à la disposition du Secours catholique 51 chambres destinées à héberger les familles de rapatriés arrivant à Tarbes. Là, chacun a pu se rendre compte de ce qui a été fait dans notre département, grâce à des concours dévoués, en faveur de nos compatriotes d'Algérie.

Pour connaître du grand public les aux rapatriés eux-mêmes les problèmes qui ont été posés, doit d'ailleurs le Sur de cette réunion, ainsi que devant le déclarer M. Mac Grath. Celui-ci, en soulignant les efforts déployés en faveur des rapatriés, remercie tous ceux qui apportent leur concours au comité départemental d'accueil.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

Il rappelle également que depuis avril en pouvait prévoir un grand nombre de rapatriés s'installant dans notre département. Leur nombre a croisé pour atteindre son point culminant en juin et juillet, 30 à 40 familles arrivant chaque jour mais ce rythme se ralentit maintenant pour n'être plus que d'une dizaine de

1. Section réceptions. — Cette section dirigée par M. Almadovar, chef de bureau, et composée de 4 fonctionnaires et agents de préfecture, a pour attributions la réception des rapatriés, sollicitant tous renseignements sur leurs droits et, notamment, sur les diverses allocations auxquelles ils peuvent prétendre.

Le personnel de cette section établit les dossiers administratifs de rapatriement permettant le versement de ces allocations. Il transmet à la section financière les fiches nécessaires à leur mandatement.

Cette section intervient également auprès de tous les services publics ou privés intéressés en vue de résoudre les cas particuliers qui peuvent se présenter.

II. Section sociale. — Cette section placée sous l'autorité de M. Lasserre, chef de cabinet, reçoit

nel, en provenance d'Algérie a été dirigé sur Morlaix, conformément aux instructions ministérielles, pour renforcer la lutte contre les incendes de forêts sévissant dans la région.

87 bourses de 10 000 anciens francs ont été accordées. 50 garçons et 37 filles ont été ainsi rapatriés dans diverses colonies de vacances implantées dans le département.

Grâce à un recensement des hôtels de préfecture, de nombreux

On peut envisager déjà, après les vacances, l'occupation d'appartements ouverts seulement durant la période estivale mais il faudra aussi construire et des interventions dans ce sens ont été faites auprès du ministère.

(Lire la suite en page 4)

EFFECTIF DES RAPATRIÉS AU 23 JUILLET 1962

Nombre de familles : 933
Nombre de rapatriés : 2 369

provenant :

- 40 % d'Alger ;
- 40 % d'Oran ;
- 20 % d'autres villes.

PROFESSIONS :

- 40 % de retraités et sans emploi ;
- 45 % de salariés ;
- 4 % d'agriculteurs ;
- 3 % de commerçants ;
- 2 % professionnels libéraux ;
- 1 % d'industriels.

FAMILLES :

- 65 % de familles complètes ;
- 20 % sans le chef de famille ;
- 20 % de chefs de famille seuls.

DÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES RAPATRIÉS DANS LES VILLES DU DÉPARTEMENT

Tarbes	60 %
Landes	8 %
Bagnères	10 %
Argelès	8 %
Lannemezan	7 %
Autres villes	7 %

Les familles ont pu être logées provisoirement dans des chambres modestes certes mais dans le prix de location journalier n'est que de

★ LE P d'un DANS L a "du

Source : ADHP, 4 JB 2 / 119.

Nature du document : presse.

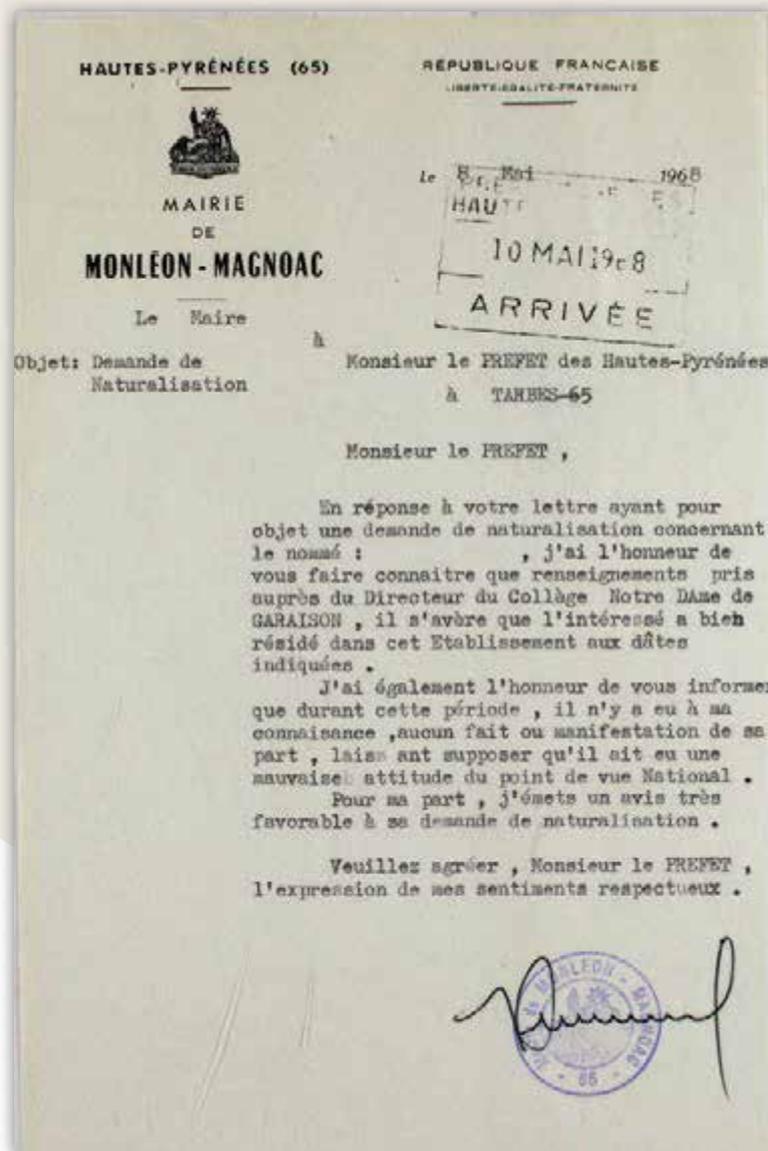
Date : 24 juillet 1962.

Description : cet article tiré de *La nouvelle république des Pyrénées* récapitule à la date du 24 juillet 1962, le nombre de rapatriés provenant d'Algérie accueillis en Hautes-Pyrénées. Celui-ci s'élève alors à 2369 représentant 933 familles. Le tableau accompagnant cet article précise par ailleurs les lieux de provenance et les professions de ces rapatriés. La seule ville de Tarbes reçoit 60 % des rapatriés installés en Bigorre.

Analyse : à la suite des accords d'Évian, de la fin de la Guerre d'Algérie et de la vague de terreur menée par l'OAS, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter, soulevant de nombreuses difficultés d'accueil : hébergement, emploi, éducation... Le département y fait face par l'intermédiaire du Service départemental des Français rapatriés.

Pistes de travail en classe : décolonisation et mouvements de population, les conditions de l'accueil de rapatriés ou de réfugiés, la décolonisation des pays du Maghreb.

L'immigration durant les Trente Glorieuses D'étranger à Français



Source : ADHP, 381 W 61.

Nature du document : correspondance.

Date : 8 mai 1968.

Description : par cette lettre, le maire de Monléon-Magnoac apporte au préfet des Hautes-Pyrénées des renseignements concernant un ressortissant hongrois résidant dans sa commune qui souhaite obtenir la nationalité française.

Analyse : dans le cadre d'une demande de naturalisation, des enquêtes sont menées par les services de la préfecture : les maires sont dans ce cadre souvent sollicités. Ce document témoigne des conditions d'obtention de la nationalité française et des démarches entreprises par le demandeur.

Pistes de travail en classe : l'intégration des citoyens d'origine étrangère, la naturalisation, les conditions d'accès à la citoyenneté française.

L'immigration durant les Trente Glorieuses Immigration et regroupement familial

DEPARTEMENT
des
HAUTES-PYRÉNÉES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*{ 2 expéditions
1 minute }*

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DE L'ACTION SOCIALE

Centre Administratif Raffye
AVENUE JOFFRE
TARBES

TARBES, le 11 Décembre 1962

14 DÉC 1962

ARRIVÉE

RENSEIGNEMENTS

COMPOSITION DE LA FAMILLE :
Père : SUAREZ-FERNANDEZ José né le 10.9.1929 - *43.654 RT 23-163.*
Mère : MENENDEZ-ALVAREZ Maria del Carmen - *44.322 RT 28-63*
Enfant dont l'introduction en France est demandée :
SUAREZ Maria Conception née le 20.3.1958
Nationalité : Espagnole -

RESSOURCES :
Salaire de M. SUAREZ : environ 600 NF. par mois -
Mme SUAREZ est sans profession -

LOGEMENT :
M. et Mme SUAREZ ont un appartement de 3 pièces :
une cuisine et 2 chambres -

LOYER :
30 NF. par mois -

CONCLUSION :
M. SUAREZ est arrivé en France en Janvier 1962. Ayant trouvé du travail et un appartement, il a fait venir sa femme en Mars 1962.
Leur fille, âgée de 4 ans 1/2 était restée en Espagne avec un grand-mère maternelle.
Actuellement M. et Mme SUAREZ ayant un logement et un emploi stable ont décidé de prendre leur fille avec eux.
Nous donnons avis très favorable à l'introduction en France de la petite SUAREZ Maria Conception.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL,

Avis de M. le Préfet des Hautes Pyrénées.

Les époux SUAREZ se trouvent en situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers en France. Il s'agit d'un regroupement de famille dont les motifs apparaissent comme absolument légitimes. Avis favorable.

Mafor

Source : ADHP, 102 W 19.

Nature du document : fiche de renseignements.

Date : 11 décembre 1962.

Description : cette fiche de renseignements concernant un couple d'origine espagnole est établie suite à la demande de ce dernier de faire venir en France leur fille de 4 ans et demi.

Analyse : dans le cadre d'une demande de regroupement familial, la préfecture des Hautes-Pyrénées, fait une enquête sur la situation économique d'une famille espagnole qui demande l'arrivée en France de leur fille. Après avoir pris connaissance des renseignements collectés sur cette famille, le préfet émet un avis très favorable à cette demande qu'il considère comme légitime.

Pistes de travail en classe : l'immigration en France au cours des Trente Glorieuses, le principe de regroupement familial, les conditions d'arrivée en France des étrangers, le contrôle des étrangers par les autorités françaises.

Retracer le parcours d'immigrés : les dossiers individuels d'étrangers

Parmi les sources relatives à l'immigration, les Archives départementales conservent les dossiers individuels d'étrangers gérés par les services de la préfecture.

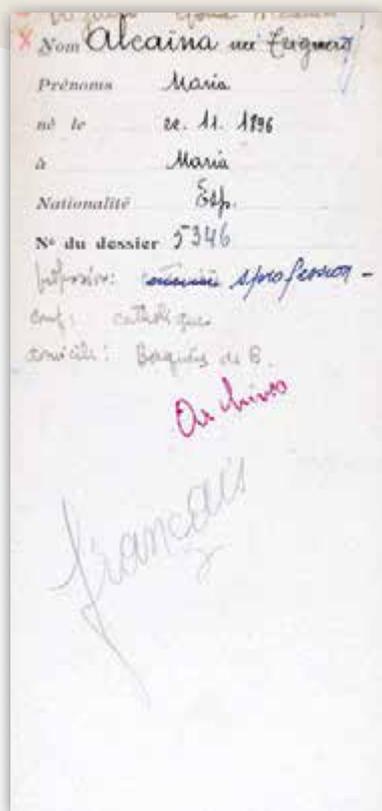
La mise en place de ces dossiers est liée à l'instauration de la carte d'identité d'étranger par un décret d'avril 1917, première expérience en Europe d'une identification ciblée de tous les résidents étrangers sur un territoire national. Ces documents marquent donc une étape fondamentale du contrôle de l'immigration en France.

Constituant l'un des fonds contemporains les plus importants conservés aux Archives départementales, cet ensemble documentaire couvre aujourd'hui l'ensemble du XX^e siècle puisque les plus anciens dossiers remontent à 1917 et les plus récents à 2002 (ces derniers concernent essentiellement des étrangers communautaires pour lesquels s'appliquent des règles plus souples). Il faut noter dans ce cadre que la décision a été prise dans le département, de conserver l'ensemble de ces dossiers en raison de leur contenu et de la structuration géographique et chronologique de l'immigration en Hautes-Pyrénées alors que les circulaires interministérielles en préconisaient l'échantillonnage.

En retraçant le parcours de certains de ces immigrés, il est possible d'aborder les grands mouvements d'immigration qui ont marqué l'histoire récente des Hautes-Pyrénées tels que :

- L'immigration italienne économique et politique des décennies 1920 et 1930,
- La « retirada » des républicains espagnols en 1938,
- L'immigration des réfugiés allemands, autrichiens et européens orientaux pour beaucoup de confession juive fuyant le nazisme,
- L'immigration économique ibérique (espagnole puis portugaise) à partir des années 1950,
- L'immigration économique maghrébine à partir des années 1960.

En s'appuyant sur ces sources, l'enseignant peut donc évoquer concrètement les grands courants migratoires contemporains. A ce titre, le Service éducatif propose un atelier autour de ces dossiers individuels.



Retracer le parcours d'immigrés : les dossiers individuels d'étrangers

Un atelier « Parcours d'immigrés »

Considérant la richesse documentaire des dossiers individuels d'étrangers, le Service éducatif propose un atelier qui peut se dérouler au cours d'une séance de travail. En s'appuyant sur une série de dossiers proposée par le Service éducatif ou sélectionnés en collaboration avec l'enseignant, les élèves seront amenés à retracer les parcours individuels d'immigrés en recourant à un livret d'accompagnement.

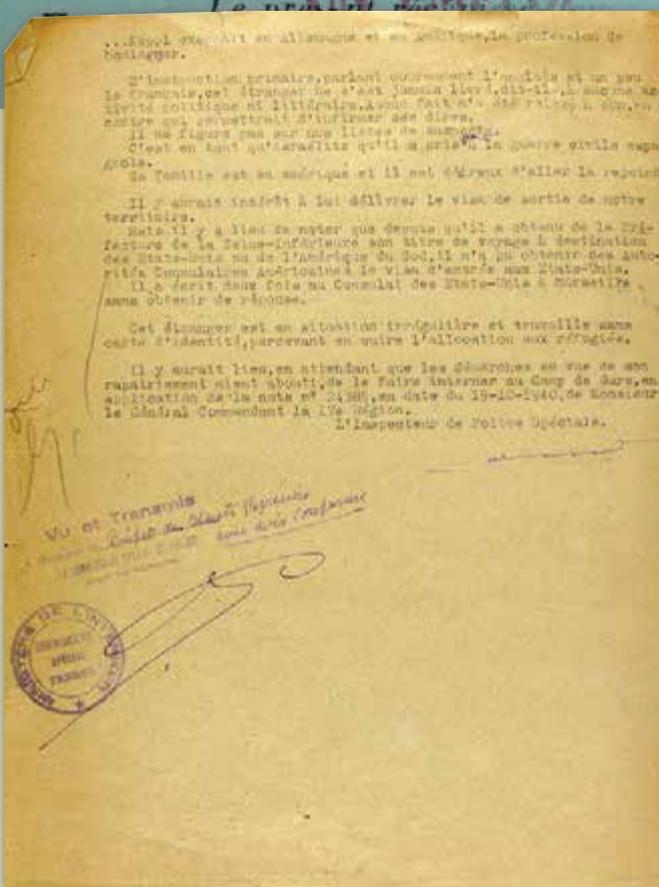
Par ce biais, il est notamment envisageable de retracer la vie de ressortissant étranger devenu des personnes célèbres ou renommées localement ou internationalement à l'image du parcours de ténor Tony Poncet. Espagnol d'origine, Antonio Jose Ponce Miron (1918-1979) s'installe à Bagnères-de-Bigorre avec sa famille en 1922. Après des études au Conservatoire de Paris, il entreprend une carrière internationale de chanteur d'opéra. Chevalier de la Légion d'honneur et des Arts et des Lettres, il s'illustre également au cours de la Deuxième Guerre mondiale ce qui valut un grand nombre de décorations.

Pour plus de détails, se reporter à la fiche dédiée à l'atelier « Parcours d'immigrés » disponible sur les pages du site des Archives départementales dédiées au service éducatif (www.archivesenligne65.fr / rubrique « action culturelle »).

AUCUN CAS, tenir lieu de pièce d'identité.



Délivré à M. (1)
né le 10 août 1918
de nationalité Espagnole
résidant à MAUBOURGUE
rue du Maréchal
Profession : **NE PEUT OCCUPER**
Le **UN EMPLOI**



Quelques définitions...

Apatride

Selon la convention de New York du 28 septembre 1951, un apatride est « une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ». Plus simplement, un apatride est une personne dépourvue de nationalité, qui ne bénéficie de la protection d'aucun État.

Colonie

Une colonie est un établissement humain entretenu par une puissance étatique appelée métropole dans une région plus ou moins lointaine à laquelle elle est initialement étrangère et où elle s'implante durablement. Résultat d'un processus politique, économique, culturel et social appelé colonisation, et qui consiste en l'exploitation des ressources de la zone en même temps que sa mise en valeur, la colonie est généralement intégrée dans un Empire colonial marqué par le colonialisme, une idéologie dont le précepte est la conquête, l'acaparement de nouvelles régions et la sauvegarde de celles sur lesquelles s'exerce déjà une mainmise. Lorsque cette dernière s'accompagne d'une migration importante depuis la métropole, on parle de colonie de peuplement.

Droit du sang

Le droit du sang est la règle de droit attribuant aux enfants la nationalité de leurs parents, quel que soit leur lieu de naissance.

Droit du sol

Le droit du sol détermine la nationalité d'après le lieu de naissance de l'individu. Il se distingue donc du droit du sang qui reconnaît la filiation comme critère de nationalité.

Émigré

Personne qui a quitté son pays pour des raisons économiques, politiques, religieuses (...) et qui est allée s'installer dans un autre.

Étranger

Un étranger est une personne qui réside dans un pays dont elle ne dispose pas de la nationalité, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). En France, les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Nationalité

La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques.

La nationalité française peut résulter :

- d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) ;
- d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation).

La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance :

- à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ;
- à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation

Naturaliser français un étranger, c'est lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Protectorat

Le protectorat est un régime politique constituant l'une des formes de sujétion coloniale. Il diffère de la colonisation pure et simple en ce que les institutions existantes, y compris la nationalité, sont maintenues sur un plan formel, la puissance protectrice assumant la gestion de la diplomatie, du commerce extérieur et éventuellement de l'armée de l'État protégé.

Réfugié

Un réfugié - au sens de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés - est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa « race », de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte. Les personnes essayant d'obtenir le statut de réfugié sont parfois appelées demandeurs d'asile. Le fait d'accueillir de telles personnes est appelé asile politique. Les demandes d'asile faites dans les pays industrialisés se fondent le plus souvent sur des critères et des motifs politiques et religieux.

Bibliographie

Cette bibliographie sommaire est fondée sur le catalogue de la bibliothèque des Archives départementales des Hautes-Pyrénées. Ce catalogue est accessible sur le portail du réseau départemental de lecture publique www.hapybiblio.fr. L'instrument de recherche de la série F (travaux d'érudits et de chercheurs) est également disponible sur ce site.

- Association Génériques, *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées (XIX^e - XX^e)*, Paris, 1999, 3^e t., p. 1709 - 1729 (cote : 8° 2054 / 3).
- Cubero, José, *Les républicains espagnols*, Pau, 2003 (cote : 8° 2829).
- Frazié, Nadège et Pellin, Barbara, *L'émigration des Bigourdans vers l'Amérique à la fin du XIX^e siècle*, dactyl, s.l., 1992.
- Gallicia, André, *De la vallée d'Aure en Argentine*, Tournay, 2013 (cote : 8° 8213).
- Giustiniani, François, « Etrangers : histoire de dossiers, histoire(s) en dossiers dans les Hautes-Pyrénées », in *Migrance*, n°33, actes de la journée d'études sur les archives de l'immigration, 26 septembre 2008 à Marseille, 2009, p. 15-23.
- Granger, Suzette et Sauvée, Michel, *Etat des émigrés des Hautes-Pyrénées vers l'Afrique du nord (1891-1907)*, classés par ordre alphabétique de nom de famille puis de commune de départ, dactyl, s.l., 1989 (cote : F 391).
- Monfort, Lydie, *L'intégration des réfugiés politiques espagnols dans les Hautes-Pyrénées (1938-1945)*, mémoire de l'Institut d'études politiques de Toulouse, dactyl, s.l., 1982 (cote : F 270).
- Morgado, Roselyne, *L'immigration espagnole au XX^e siècle dans la région tarbaise*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Toulouse-Le Mirail, dactyl, s.l., 1998 (cote : F 544).
- Philippe, Elisabeth, *Aspects de l'immigration espagnole contemporaine : cas d'une petite ville haut-pyréenne : Aureilhan*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse le Mirail, UER d'Histoire, dactyl, s.l., 1986 (cote : F 348).
- Rancon, Bertrand, *Immigration et intégration de Toscans à Mauléon-Barousse de 1900 à 1940*, dactyl, s.l., 1994 (cote : F 494).
- Teulières, Laure, *Histoire des immigrations en Midi-Pyrénées (XIX^e-XX^e siècles)*, Portet-sur-Garonne, 2010 (cote : 8° 7561).
- Thuron, Marie-Claire, *Lannemezan, ville d'accueil*, Lannemezan, 1999 (cote : 4° 438).
- Vié, Robert, *Aspects de l'immigration espagnole dans les Hautes-Pyrénées au XIX^e siècle*, Tarbes, 1977 (cote : 4 BR 136).
- Vié, Robert, *Aspects de l'immigration espagnole dans les Hautes-Pyrénées au XIX^e siècle*, Bagnères-de-Bigorre, 1997 (cote : 8 BR 1871).
- Vié, Robert, *Emigrants dans les Hautes-Pyrénées d'après les listes d'insoumission (fin XIX^e-début XX^e siècles)*, Archives pyrénéennes n° 7, Tarbes, 2014 (cote : 3 JB 347 / 5).

CRÉDITS

Auteurs : Jean-Michel Pondebat (professeur chargé de mission), Patrice Isac (Archives départementales).
Responsable de publication : François Giustiniani, directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées.
Conception graphique : Département des Hautes-Pyrénées.
Impression : Imprimerie du Département des Hautes-Pyrénées.

Illustration de couverture : en-tête de la société Los Pirineos de Louis Azum (ADHP, 167 J fonds Agasse),
fiche de réfugié de Sophie Sécula (ADHP, 48 W 1) et carte d'identité de Kie Ze Cheng (1214 W 1627).
Illustration de 4^e de couverture : carte postale adressée par Louis Azum, émigré en Argentine à son fils Fernand
(ADHP, 167 J fonds Agasse).

Publié en mai 2016 (actualisation du dossier réalisée en 2010).

Mon cher fils Fernand.
Nous voilà partis pour Buenos - Aires le 17.
la mer est mauvaise. J'ai laissé Jean à Barcelonne
Écris souvent à Cyprien, cela lui fera plaisir.
Étudie beaucoup et sois sage. Écris moi
on te donnera l'adresse à la maison.
Gemma et moi t'embrassons bien fort.
Ton dévoué Père pour la vie
Louis Arum
A.H.



SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÉES

5, rue des Ursulines - BP 1343 - 65013 Tarbes cedex

Standard : 05.62.56.76.19

Courriel : archives-se@ha-py.fr - Site internet : www.archivesenligne65.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi).